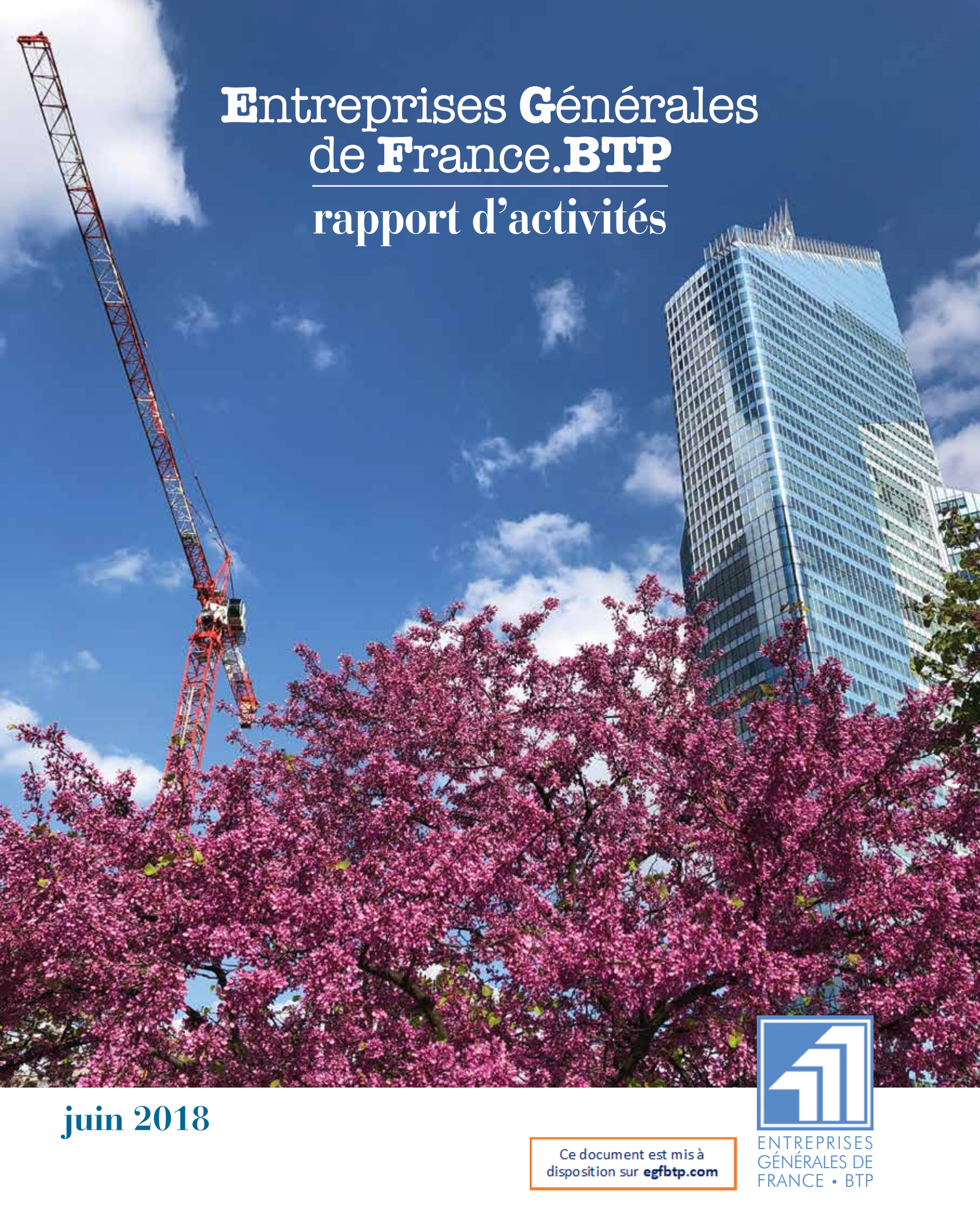




Entreprises Générales de France.**BTP**

rapport d'activités

juin 2018

Ce document est mis à
disposition sur egfbtp.com



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP



SOMMAIRE

Édito	p. 1
Pacte social et environnemental des Entreprises Générales de France	p. 2
La délégation entreprise générale	p. 4
Transition écologique	p. 6
Transition numérique	p. 9
Logement et développement immobilier	p. 12
La délégation marchés - PPP	p. 14
Promotion des contrats globaux	p. 16
PPP et financement	p. 21
Forum européen des entreprises générales	p. 22
La délégation responsabilité sociétale et ressources humaines (RSE/RH)	p. 24
Ressources humaines, entreprise générale et partenaires	p. 26
Commission sociale	p. 27
Formation	p. 29
Prévention Santé Sécurité	p. 31
Concours prévention santé sécurité 2018 d'EGF.BTP	p. 34
Les lauréats nationaux	p. 35
Les lauréats régionaux	p. 37
Mastère spécialisé® Management et techniques en entreprise générale	p. 39
La délégation technique	p. 40
Structure	p. 42
SAV	p. 44
Les délégations régionales	p. 46
Alsace, Nouvelle Aquitaine	p. 48
Auvergne, Bourgogne Franche-Comté	p. 49
Île-de-France	p. 50
Languedoc-Roussillon, Lorraine	p. 51
Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais	p. 52
Normandie	p. 53
PACA	p. 54
Pays de Loire, Picardie Champagne-Ardenne	p. 55
Rhône-Alpes	p. 56
EGF.BTP en chiffres	p. 57

le mot du président



Max Roche, président d'EGF.BTP

Dans une économie qui reprend des couleurs, notre syndicat poursuit ses buts principaux à savoir la défense et la promotion des entreprises générales sous tous leurs aspects, qu'il s'agisse de leurs performances techniques, économiques ou de responsabilité sociale et environnementale.

Le Pacte RSE des entreprises générales

Les entreprises générales ont une vive conscience de leurs responsabilités dans le monde contemporain en réponse aux attentes de nos concitoyens. 5 ans après notre Pacte social et sociétal, nous adoptons en juin un Pacte RSE des entreprises générales qui expose notre vision d'une construction durable et collaborative, notre ambition et les moyens que nous mettons en œuvre pour agir (voir page 2).

Ce Pacte RSE porte naturellement les performances et les engagements de nos entreprises en matière sociale et sociétale, volet que nous approfondissons année après année depuis 2013. À titre d'exemple d'action d'intérêt commun qui s'est concrétisée cette année : le lancement du « Passeport Sécurité Intérim » (Pasi), destiné à faire baisser l'accidentologie des intérimaires, un des points noirs de la sécurité de nos chantiers (voir page 31).

Mais notre Pacte RSE porte aussi une vision de notre activité dans son environnement et fixe, pour la première fois, des objectifs communs pour

maîtriser les impacts de nos chantiers et pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et la réduction de la biodiversité.

Ce Pacte a vocation à s'enrichir avec les données qui seront collectées au fil des années, afin de progresser ensemble, adhérents d'EGF.BTP, avec nos partenaires dans l'acte de construire.

Repenser la législation des contrats globaux

EGF.BTP a suivi de près les réformes en cours (Loi logement, Plan de rénovation énergétique, réforme de la formation professionnelle...) et continué à promouvoir les qualités et l'efficacité du marché unique et du contrat global. La réglementation des contrats publics issue de l'ordonnance de 2015 a créé un principe d'allotissement préjudiciable à la liberté de choix des maîtres d'ouvrages et a fait quasiment disparaître les contrats de partenariat sans lesquels nombre d'ouvrages majeurs essentiels à notre pays n'auraient pas vu le jour dans les délais, le budget et la qualité requis.

Mais, par-dessus tout, cette réglementation ignore la nature des travaux qui lui sont soumis, alignant les règles applicables aux grands projets avec celles dont relèvent les bâtiments les plus courants et simples. Doit-on traiter de la même façon des marchés simples et de petite taille, pour lesquels la division en lots est une option naturelle et légitime et la réalisation de constructions

plus importantes (scolaires, hospitalières, etc.) dont la complexité n'est pas comparable ?

Les maîtres d'ouvrages des contrats de taille plus importante expriment de plus en plus leur programme sous la forme d'objectifs de performance avec de très fortes obligations de résultat (prix/délais/qualité/recours au BIM/respect de critères sociaux et environnementaux), justifiant le recours à un entrepreneur général apte à délivrer la performance attendue. À l'opposé, les marchés de plus petite taille ou de moindre complexité sont souvent lancés sur une base descriptive compatible avec une multiplication des intervenants et des entreprises concernées.

Dans ces conditions, doit-on conserver une législation qui ne différencie pas la taille ou la complexité des objets construits et qui impose des obligations généralisées d'allotissement allant à l'encontre de la liberté des maîtres d'ouvrages, pourtant les plus à mêmes de décider de l'intérêt public pour la réalisation des ouvrages dont ils ont la charge ?

Voilà quelques-uns des chantiers – la mise en place de ce nouveau Pacte, la rénovation de la législation des contrats – qu'EGF.BTP va poursuivre, en mettant au service des clients la passion de construire de ses adhérents !



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

PACTE
RSE

UNE VISION DURABLE
UN ENGAGEMENT PUBLIC

2018

Pacte social et environnemental des Entreprises Générales de France

Une vision durable, un engagement public

L'entreprise générale française, modèle unique, a accompagné plus d'un siècle de développement économique, a façonné notre environnement, notre habitat, a conçu, réalisé, exploité, les réseaux de communication les plus modernes au fil des progrès techniques qu'elle a suscités, accompagnés, anticipés. Aujourd'hui, nos entreprises, fortes de la richesse de leur histoire, du sa-

voir-faire de leurs femmes et de leurs hommes, conscientes des nouveaux enjeux de notre société, des attentes de nos concitoyens, des urgences du moment, relèvent les défis du bien-être au travail sur leurs chantiers, du changement climatique, de la frugalité énergétique, de la biodiversité. Elles veulent continuer à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, le confort de leurs logements, l'efficacité, la rapidité de leurs moyens de transport dans le respect d'engagements qu'elles ont tenu à inscrire dans un Pacte social et

environnemental, prolongement naturel du Pacte social et sociétal de 2013. Sur ces deux sujets, notre Pacte affiche en effet les performances actuelles des entreprises générales et des engagements communs. Convaincues que ce défi ne peut être relevé sans la participation active de l'ensemble des professionnels de la construction, les Entreprises Générales de France entendent mener cette démarche avec eux et contribuer ainsi au progrès de tous les métiers de l'acte de construire au bénéfice de leurs clients publics et privés.

I. FEMMES, HOMMES ET TERRITOIRES

Nos performances et nos engagements en matière sociale et sociétale

1. PRÉVENIR TOUJOURS MIEUX LES RISQUES
2. DES EFFECTIFS EN ÉVOLUTION
3. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE FORMATION
4. DES RÉMUNÉRATIONS ATTRACTIVES
5. DES PARCOURS PROFESSIONNELS DYNAMIQUES
6. PROMOUVOIR L'INSERTION
7. FAVORISER L'EMPLOI LOCAL
8. RECHERCHER ET DÉVELOPPER : UNE VOCATION PERMANENTE
9. PARTICIPER À LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT

II. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**NOS PERFORMANCES
ET NOS ENGAGEMENTS
EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

Les entreprises de construction ont une activité qui impacte l'environnement et qui concerne de grandes quantités de matériaux. C'est pourquoi, à leur échelle, les entreprises générales ont pleinement engagées pour répondre aux défis de l'efficacité énergétique, du réchauffement climatique, de la réduction des ressources non renouvelables, de la réduction de la biodiversité.

■ LES ÉMISSIONS DE GES : 200 000 tonnes équivalent CO₂
Les émissions de GES des Entreprises

■ LES DÉCHETS
1 120 000 tonnes
C'est le volume de déchets produits en 2017.

- Elles confèrent leur implication totale dans la mise en œuvre d'une politique de transition écologique ambitieuse à l'échelle des bâtiments, des infrastructures et des quartiers.
- Elles promeuvent une construction durable et abordable, où conçu, prisant en compte le cycle de vie, dans le respect de la santé et du bien-être des utilisateurs, performant du point de vue énergétique et environnemental et adaptée à l'évolution des modes de vie et de travail.

Les indicateurs affichés dans ce Pacte RSE 2018 proviennent d'une première consolidation des chiffres des adhérents d'Ecobep. Ils seront affinis et mis en perspective chaque année pour observer le

Des émissions de GES sur site et hors site
Pour rappel, le schéma ci-dessous indique pour 2012 la répartition des émissions de gaz à effet de serre par type d'activité. La part indiquée « résidentiel/tertiaire » représente les émissions sur le site du bâtiment pendant sa phase d'exploitation ; les impacts de la construction et de la rénovation sont regroupés dans ceux de l'industrie manufacturière, et les déchets dans ceux des entreprises génératrices.

1 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE SUIVI DES CONSOMMATIONS

Les entreprises gérées ont, à titre individuel, mis en place des indicateurs de suivi de leurs consommations afin de mieux les maîtriser. Des indicateurs de consommation consolidés au niveau d'ISF-RTP sont mis en place à partir de 2017.

Pour réduire les consommations énergétiques
dans les transports, les extensions urbaines

- ont mis en place des actions de mesure et de réduction des consommations de ressources

- ont développé le recours aux matériaux biosourcés et aux énergies décarbonées.

			
Eau 150 m³ par million d'euros	Énergie 25,3 MWh par million d'euros	Carburants 1 900 litres par million d'euros	GES 10 tonnes eq.CO₂ par million d'euros

Figure 1 consists of two charts. The donut chart on the left shows the economic structure of the region with the following data:

Economic Sector	Share (%)
Transport	28%
Agriculture and Forestry	21%
Industry and construction	20%
Services	16%
Transformation & Energy	15%

The bar chart on the right shows the share of the population in each sector:

Sector	Share (%)
Services	48%
Agriculture and Forestry	43%
Transport	39%

de CA de CA de CA de CA
(hors carburants)

(E) Source : Plan Bâtiment Durable

II. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nos performances et nos engagements en matière environnementale

1. PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
2. RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS DE CHANTIER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ
3. RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



la délégation entreprise générale



La délégation « entreprise générale »
est présidée par José-Michaël Chenu
(Vinci), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation « entreprise générale » comprend une commission plénière qui définit les grandes orientations de l'action de la délégation et suit les travaux réalisés par les différents groupes permanents :

- un groupe Transition écologique,
- un groupe Transition numérique,
- une commission Logement et développement immobilier.

Le rôle de la délégation « entreprise générale » est d'assurer la promotion et le développement de l'entreprise générale auprès des décideurs publics et privés. De ce fait, elle a des contacts réguliers avec les acteurs du secteur et les administrations et cabinets ministériels. Elle représente également le syndicat dans différentes instances extérieures : Plan Bâtiment Durable, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), Réseau National des Aménageurs, commissions Développement durable de la Fédération française du Bâtiment (FFB) et de la Fédération nationale des Travaux publics (FNTP), Pôle développement durable du Medef, Associations HQE/France GBC/Orée, Apogée, Media-construct, ADN Construction, Plan de Transition numérique du Bâtiment (PTNB), LIFTI, Réseau Construction 21 et GIIN.

contact

Christian Cucchiarini
cucchiarini@egfbtp.com
01 40 69 52 83



Hôtel-Dieu de Lyon, la cour du Midi.

.../...



groupe

Transition écologique

Économie circulaire

Le groupe transition écologique de la délégation « entreprise générale » s'est beaucoup mobilisé sur la préparation de la feuille de route de l'économie circulaire du gouvernement publiée le 24 avril 2017, notamment en participant à la concertation menée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Dans le cadre de la préparation de cette feuille de route, EGF.BTP s'est aussi rapproché d'autres administrations de l'État pour faire avancer ses propositions (DGE de Bercy, CGDD...). Ces propositions sont synthétisées dans un document, très remarqué, intitulé « Analyse des freins et opportunités du réemploi des biens et de la réutilisation des déchets issus de la déconstruction : premières propositions d'évolution de la réglementation ». Une grande partie des propositions du syndicat figurent dans la feuille de route gouvernementale qui doit déboucher sur une réforme de la réglementation consistant entre autres à :

- établir dès 2018 une liste évolutive de déchets ne pouvant plus être admis en installation de stockage ou en incinération ;
- simplifier la nomenclature des installations classées ;
- rendre possible la sortie du statut de déchet hors des installations classées pour la protection de l'environnement afin de démultiplier l'utilisation des déchets comme ressources ;
- développer des guides techniques permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés ou réemployés ;

■ la mise en place d'une filière économique fiable pour le recyclage.

Le syndicat s'est également rapproché de la Commission européenne (DG Growth) pour échanger sur les orientations prises et à venir concernant l'économie circulaire. Il a manifesté son intérêt de participer aux différents groupes de travail de concertation sur le sujet.



Le groupe « transition écologique » est présidé par Véronique Liné (Groupe Eiffage)



Analyse des freins & opportunités du réemploi des biens et de la réutilisation des déchets issus de la déconstruction – premières propositions d'évolution de la réglementation

EGF BTP – Décembre 2017

Analyse des freins & opportunités du réemploi des biens et de la réutilisation des déchets issus de la déconstruction – premières propositions d'évolution de la réglementation

1/35

Rénovation énergétique



Architecte : Charrière & Jacob © Antoine Momié

Cité universitaire Heinlex, Saint-Nazaire.



Lair et Roynette Architectes - © TDR

Lycée Claude Chappe, Nanterre, opération de rénovation énergétique dans le cadre d'un contrat de performance énergétique.

EGF.BTP s'est également beaucoup mobilisé sur la préparation du **plan de Rénovation énergétique des bâtiments**. Le syndicat a adopté une prise de position intitulée « Note de commentaires et de propositions EGF.BTP relatifs au projet de Plan de rénovation énergétique des bâtiments », qui a été présentée au ministère de la Transition écologique et solidaire. Il s'est également fortement impliqué au travers du Plan Bâtiment Durable (PBD) qui a formulé 50 propositions parmi lesquelles : le développement du Contrat de Performance énergétique (CPE), la nécessité de mettre en place des accords-cadre pour agréger les projets ou encore le marché de partenariat pour les bâtiments publics.

Le plan de Rénovation énergétique, présenté par le ministre Nicolas Hulot le 26 avril 2018, détaille 32 mesures financées

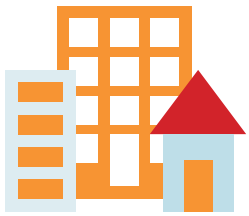
à hauteur de 14 milliards d'euros par le grand plan d'investissement et le CITE qui sera transformé en prime en 2019. Il reprend à son compte les objectifs de la loi de transition énergétique de 2015 dans laquelle EGF.BTP s'était fortement impliqué et s'inscrit dans la neutralité carbone d'ici 2050, date à laquelle le parc existant devra afficher une performance BBC. Deux objectifs supplémentaires sont inscrits dans ce plan : la rénovation de 100 000 passoires thermiques par an dans le parc social et la réalisation de 15 % d'économie d'énergie en cinq ans pour le parc immobilier de l'État. Le CPE est mis en exergue comme un type d'approche contractuelle à pratiquer pour la rénovation des bâtiments publics et le tiers financement est promu.

Le pilotage du plan a été confié à Marjolaine Meynier-Millefert, parlementaire

LREM, et Alain Maugard en concertation avec le PBD. EGF.BTP, membre du bureau du PBD, s'impliquera bien entendu dans sa mise en œuvre.

EGF.BTP a également été présent dans le groupe de travail mis en place par le PBD et la Caisse des Dépôts pour faire des propositions en matière de **rénovation énergétique des bâtiments éducatifs**.

Il s'agit de lancer un plan Bâtiments éducatifs via un partenariat entre l'État et les collectivités en invitant les propriétaires de bâtiments éducatifs à entrer dans un processus structuré d'amélioration de la performance énergétique de leurs immeubles. Il s'agit aussi de soutenir les collectivités et les universités dans l'établissement de stratégies immobilières globales intégrant la performance énergétique et l'évolution des besoins éducatifs.



Future réglementation thermique

Le groupe de travail du Plan Bâtiment durable « **réflexion Bâtiment responsable 2020-2050** » mis en place pour tracer les pistes de la future réglementation environnementale 2020 du bâtiment a démocratisé l'idée que la future réglementation en matière de construction neuve ne serait plus seulement thermique mais aussi environnementale. C'est le sens de l'expérimentation « E + C - » lancée en novembre 2016 par les pouvoirs publics et la filière du bâtiment pour multiplier la réalisation de bâtiments à énergie positive et sobres en carbone. Ce groupe de travail a élargi ses réflexions sur le bâtiment responsable et l'intelligence artificielle vue comme un facteur clé de la transformation du bâtiment dans une perspective de

développement durable. La concertation sur la **Stratégie nationale bas carbone** se poursuit. EGF.BTP a insisté sur la nécessaire prise en compte de l'économie circulaire et des contrats de performance énergétique, jusque-là restés à l'écart de la réflexion. L'objectif pour le bâtiment est le zéro émission nette du secteur à l'horizon 2050 pour permettre à la France de devenir neutre en carbone. Cela implique des efforts ambitieux en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, de ne recourir qu'à des énergies décarbonées, de maximiser la production des énergies décarbonées les plus adaptées à la typologie de chaque bâtiment et d'avoir recours à plus de matériaux biosourcés, sans compter la rénovation du parc existant à engager pour atteindre le ni-

veau BBC en moyenne sur l'ensemble du parc (Plan de rénovation énergétique).

Par ailleurs, EGF.BTP participe aux travaux de **HQE/ France GBC** visant à promouvoir le développement durable dans la construction et l'aménagement. Le syndicat s'est récemment associé aux travaux visant à créer un cadre européen en matière de prêts hypothécaires verts (plan d'action EeMAP : Energy efficient mortgages action plan). Ces prêts hypothécaires incitent les emprunteurs à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ou à acquérir des biens conformes aux normes les plus strictes en la matière. Le secteur bancaire commence à s'y intéresser et participe à la mise en œuvre d'EeMAP.



À Lyon, des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire de logements qui bénéficient du label BBC Effinergie.

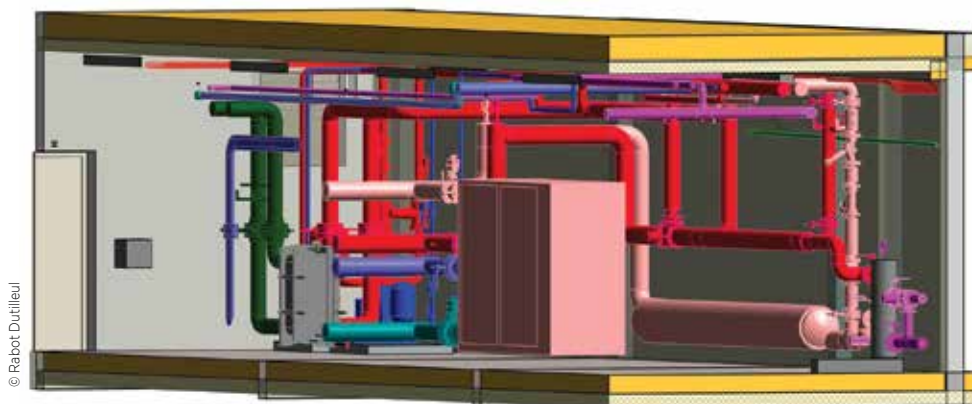
Architectes : SOHO + ATLAS - © Stéphane Chaussade, BLB Constructions

groupe

Transition numérique



Le groupe « transition numérique » est présidé par José-Michaël Chenu (Vinci) et Marie-Claire Coin (Vinci)



Modélisation 3D d'un local énergie.

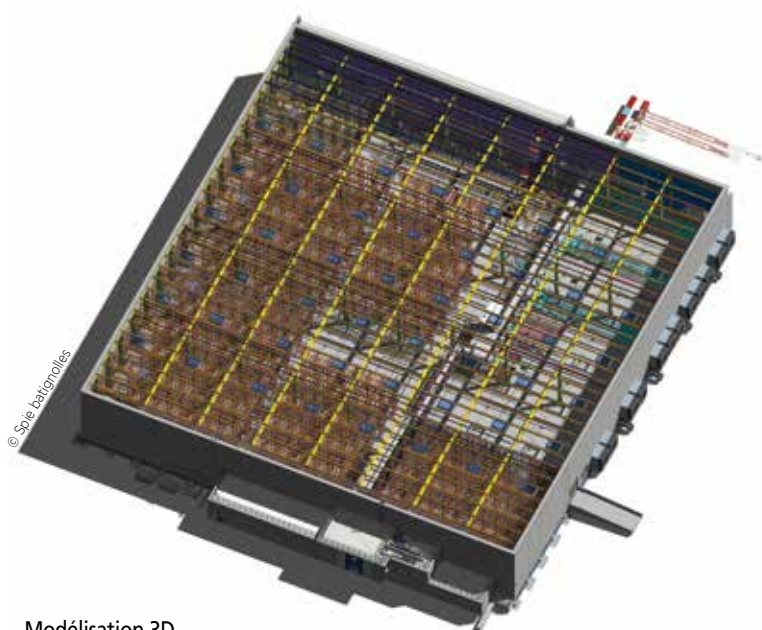
Normalisation

Le groupe « transition numérique » d'EGFBTP joue un rôle moteur dans les travaux de **normalisation concernant le BIM** à trois niveaux international (ISO), européen (CEN) et français (Afnor). Les travaux portent notamment sur les échanges des processus et des langages.

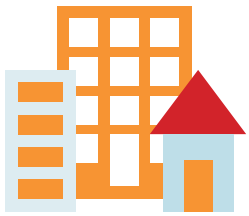
Contrats

La rédaction d'un **clausier type BIM adapté aux marchés en entreprise générale et d'un guide de recommandations** l'accompagnant a été effectuée (en collaboration avec un groupe *ad hoc* de juristes issus de la commission Promotion des contrats globaux) et validée par le syndicat suite à plusieurs mois de travaux effectués

avec le cabinet Osborne Clarke. Le guide de recommandations fournit des conseils pratiques aux entreprises générales dans la rédaction de leurs contrats de travaux comportant une dimension BIM. Les documents prennent en compte prioritairement le cas dans lequel l'entreprise générale est BIM manager et celui dans lequel elle est contributeur BIM. Les principaux points juridiques mis en avant sont : la définition du contenu des prestations liées à la mission de BIM management et à celle de simple contributeur du processus BIM, l'utilisation des logiciels et le droit à licence ainsi que la cession du droit à licence, la tolérance à admettre entre l'objet construit et le DOE numérique, les garanties de maintenance de la maquette, les responsabilités des contributeurs liées aux questions de traçabilité, la propriété intellectuelle et les règles de confidentialité, la cession au maître d'ouvrage de la maquette et les limites du périmètre de la cession. La prestation BIM fait partie de la forte valeur ajoutée de l'entreprise générale qui est capable de manager des projets selon ce processus collaboratif en toute sécurité et fiabilité pour la maîtrise d'ouvrage.



Modélisation 3D.



Formation et information

EGF.BTP s'est impliqué dans la mise en place d'un module spécifique « BIM pour construire » dans le cadre du **mastère BIM** piloté par l'ENPC et l'ESTP. Cela va dans le sens de

la nécessaire mise en œuvre d'une politique active de renforcement de la formation correspondant aux besoins importants des entreprises générales. Enfin EGF.BTP a organisé un atelier au salon **BIM World 2018** : plusieurs opérations réalisées en BIM ont été co-présentées par les maîtres d'ouvrages et

les entreprises. Comme chaque année depuis trois ans, une publication a été diffusée. Focalisée cette année sur la « *Conduite de projets en BIM : attentes clients et accompagnement par les entreprises générales* », elle a été largement distribuée sur le salon et dans le réseau EGF.BTP.



© Jérôme Loywick

Atelier d'immersion virtuelle dans la base-vie d'un chantier avec les futurs occupants du bâtiment.



© Jérôme Loywick

L'utilisation de la maquette numérique sur un chantier pour effectuer les contrôles qualité.

Montée en compétence de la filière

EGF.BTP participe aux réflexions et travaux de la filière en matière de BIM via Mediaconstruct et ADN Construction. Ces organismes ont une vocation complémentaire servant à la fois à la mutualisation des bonnes pratiques et au développement du processus BIM dans l'acte de construire pour tendre vers une meilleure qualité et une meilleure productivité.

Le syndicat est également présent en tant qu'organisme expert au Plan de Transition Numérique du Bâtiment (PTNB) qui a pour objectif de diffuser la pratique du BIM chez tous les acteurs de la construction et notamment les PME/TPE.

Le CSTB envisage d'installer un observatoire économique du BIM : au-delà du partage d'expérience, cette base de données d'opérations donnerait des informations fiables sur les coûts et les gains du BIM, ce qui donnerait sans doute envie à de nouveaux maîtres d'ouvrage de travailler en BIM. EGF.BTP participe à ce projet dont les résultats devraient être publiés fin 2018.

Le BIM en aménagement a fait l'objet de travaux du Réseau National des Aménageurs dans lequel nous sommes impliqués et qui considère que la modélisation numérique représente une occasion de modernisation des pratiques de conception et de gestion des ouvrages, équipements et des espaces de la ville.

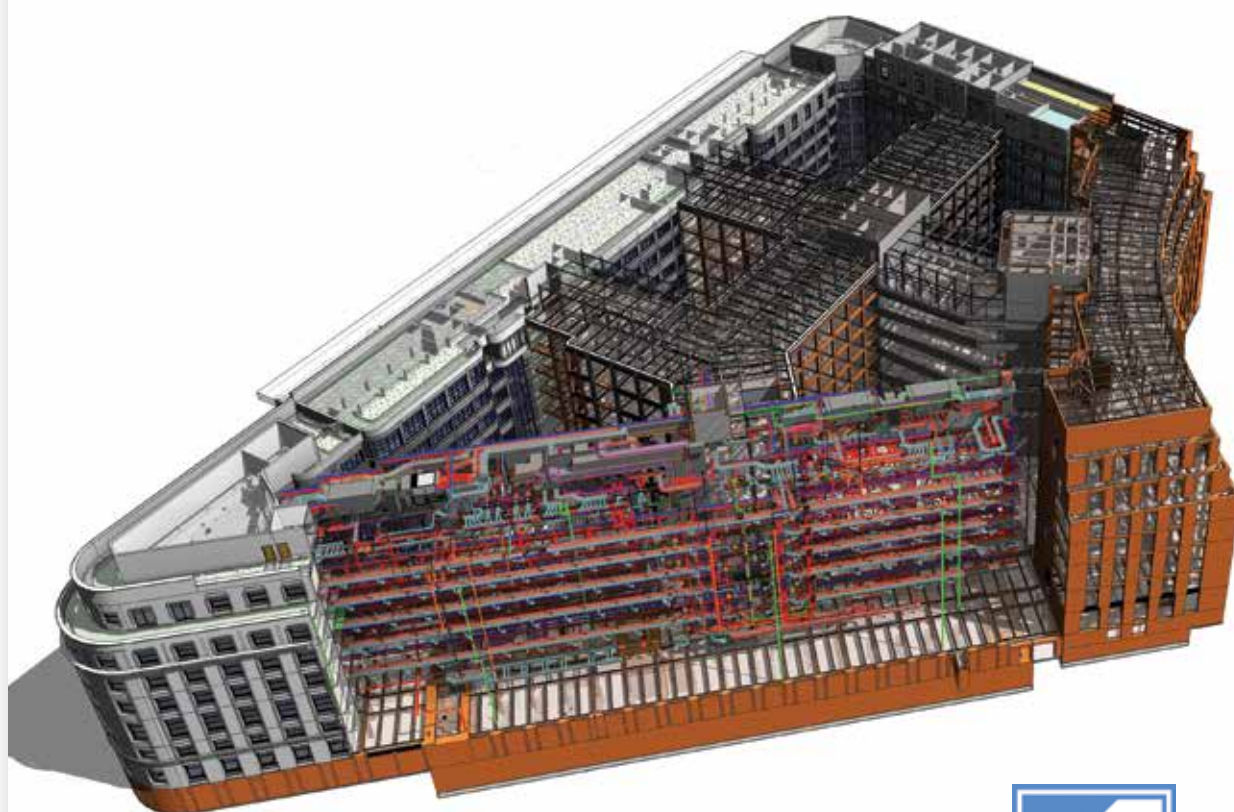


© CBA Architectes

Visite virtuelle de la maquette numérique d'un CFA par les apprentis.

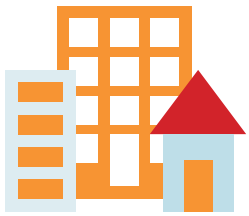
CONDUITE DE PROJETS EN BIM

Attentes clients et accompagnement par les entreprises générales



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

En mars 2018,
EGF.BTP a édité
cette publication
pour montrer
la diversité
des démarches
en BIM, menées
dans les entreprises
générales au service
de leurs clients.



commission

Logement et développement immobilier



La commission « logement » est présidée par Jean-Baptiste Bouthillon (Paris Ouest Construction).

Logement

Le **projet de loi** « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (ELAN) a été présenté en conseil des ministres le 4 avril 2018. Ce projet, qui sera examiné en procédure accélérée par le Parlement, vise

plusieurs objectifs : construire mieux, plus vite et moins cher, réorganiser le secteur HLM, lutter contre les fractures territoriales, simplifier les procédures et les normes et encadrer les procédures contentieuses.

EGF.BTP s'est mobilisé dans le cadre de la préparation de ce projet en rencontrant à la fois des élus et en maintenant des contacts étroits avec le cabinet du ministère de la Cohésion des territoires ainsi qu'avec l'administration centrale. Le syndicat s'est aussi mobilisé au travers de ses différentes représentations extérieures (PBD, RNA etc.). Parmi ses propositions :

- simplifier et alléger les normes et règles de construction. L'initiative « 100 projets sans tabous » défendue auprès du ministère a ainsi abouti à

convaincre d'aller vers une logique de résultats plutôt que de moyens ;

- alléger le cadre juridique pour accélérer la construction : élargir les dérogations au principe d'allotissement, autoriser définitivement les bailleurs sociaux à recourir à la conception-réalisation sans motivation particulière ;

- faciliter le recours au secteur privé pour les grands aménagements urbains et favoriser les démarches de type ensemblier ;

- faciliter le recours aux contrats globaux et aux marchés de partenariat, notamment pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et développer les approches systémiques de type écoquartier ;

- créer une fiscalité raisonnable pour le logement neuf.



Architecte - Atelier Seraji - © Gérard Rolando

Ateliers Jourdan, Paris, crèche et logements privés.



© Tribaut Voisin

Zac des Batignolles, Paris 17^e.

Aménagement urbain et développement immobilier

Pour favoriser la production de foncier aménagé, matière première de la construction de logements, EGF.BTP a choisi d'être très présent dans le Réseau national des Aménageurs (RNA) qui dépend du ministère de la Transition écologique et solidaire (DHUP). Les travaux du RNA ont porté ces derniers mois sur : l'aménagement urbain en coproduction public/privé ; l'aménagement urbain participatif et l'aménagement urbain à l'ère du numérique ; sobriété environnementale et énergétique ; sobriété économique et sobriété foncière dans la fabrication de la ville.

Afin de faire connaître les capacités des entreprises générales à s'impliquer dans la fabrication de la ville, un séminaire a été organisé par EGF.BTP en décembre 2017 sur le thème : « l'entreprise générale et le développement immobilier ». La montée en puissance de la coproduction public/privé sous des formes variées a été largement abordée : nouveaux modes de consultations et de réalisation des projets, concessions d'aménagement, Semop, macrolots privés sur des ZAC à maîtrise foncière partielle, permis de construire valant division... Les exemples pré-

sentés ont démontré que l'entreprise générale est un maillon essentiel de la chaîne de valeur de l'immobilier dans un contexte plus contraint pour les opérations : diminution des fonds publics, réalisation de la ville durable, intrusion de la révolution numérique. L'entreprise générale par son caractère industriel est en mesure de mieux comprendre l'objet final qui sera livré à l'utilisateur, de la maîtriser techniquement et de diminuer les coûts par le raccourcissement des délais.



la délégation marchés-PPP



La délégation marchés-PPP
est présidée par Gilles Dupont
(Eiffage Construction)

La délégation marchés-PPP comprend :

- une commission Promotion des contrats globaux,
- une commission PPP et financements
- la délégation Forum européen des entreprises générales.

Par ailleurs, EGF.BTP est présent à l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) du ministère des Finances, au Comité de la commande publique du Medef, à l'Observatoire des Contrats de performance énergétique (CPE), à la Commission des marchés de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

contacts

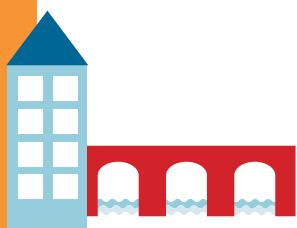
Xavier Bezançon
bezancon@egfbtp.com
01 40 69 52 74

Christian Cucchiarini
cucchiarini@egfbtp.com
01 40 69 52 83



TGI, Paris 17^e

.../...



commission

Promotion des contrats globaux

Commande publique

La commission Promotion des contrats globaux a rencontré la Direction des affaires juridiques (DAJ) de Bercy en novembre 2017 qu'elle a ensuite invitée en janvier 2018. Le futur code de la commande publique préfiguré par la DAJ consolidera les textes relatifs à la commande publique à droit constant. Les travaux de codification devraient être terminés fin 2018 après une consultation publique au printemps 2018, suivie d'un projet de plan détaillé, d'un projet de loi et d'un projet de décret.

Ce code intégrera les textes généraux de la commande publique, les ordonnances et leurs décrets d'application, ainsi que les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la loi relative à la sous-traitance et le décret de lutte contre les retards de paiement.

Les conséquences difficiles de la jurisprudence Haute Normandie pour nos entreprises ont été évoquées avec la DAJ. Cette dernière a été interpellée puisqu'elle a demandé à EGF.BTP des éléments de clarification écrits pour expliciter les difficultés rencontrées par les entreprises du fait notamment des retards de délais et des problèmes de conception.

Suite à ces rencontres, la DAJ a publié une fiche spécifique consacrée aux contrats globaux dissociée de celle relative à l'allotissement, admettant que ceux-ci présentaient tout leur intérêt notamment en termes d'atteinte de performances.

Il a été rappelé que l'accès des PME à la commande publique et l'amélioration des délais de paiement constituaient deux thèmes prioritaires pour le gouvernement et l'OECP, qui remplace l'ancien OEAP. Le médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet, a été chargé de rédiger



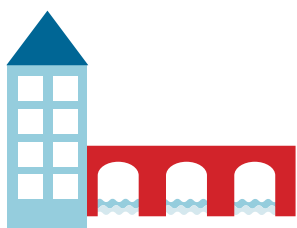
La commission « promotion des contrats globaux » est présidée par Gilles Dupont (Eiffage Construction)

un rapport sur ces deux problématiques qu'il remettra au ministère en juin 2018. Lors de la première assemblée du 27 mars 2018 de l'OECP, le médiateur a synthétisé les remontées des acteurs économiques interrogés : trop de moins-disant, retards de paiement, manque de clarté des documents de consultation, délais de réponse trop courts, complexité de l'allotissement, peu de réponses d'entreprises surtout en marchés allotis... EGF.BTP a participé à la position du Medef qui a été envoyée à la Médiation. Mais le syndicat a pu échanger directement avec la Médiation sur ces problématiques. EGF.BTP va en outre recevoir prochainement la Présidente de l'Observatoire des délais de paiement pour échanger sur des pistes d'amélioration possible tant en matière de paiements publics que de règlements inter-entreprises.





© EGF81P



Réforme du droit des contrats

La commission Promotion des contrats globaux a échangé sur les retours d'expérience suite à la réforme du droit des contrats (ordonnance du 10 février 2016 sur les pratiques contractuelles des maîtres d'ouvrage). Il en ressort que celles-ci ne se sont pas véritablement améliorées. Pour exemple, l'imprévision, qui ne fait pas partie des dispositions d'ordre public est absente des marchés de beaucoup de donneurs d'ordre privés. La force majeure est définie contractuellement de manière restrictive. Certains maîtres d'ouvrage demandent aux entreprises de renoncer à tous les mécanismes prévus en cas d'inexécution des contrats. À été rappelée la nécessité d'une gestion contractuelle rigoureuse des opérations. Ces difficultés ont été évoquées auprès de la médiation lors d'une réunion du comité de la commande publique du Medef. Nous recevrons des représentants de maîtres d'ouvrage privés pour en faire état.

Les règles applicables à la responsabilité civile et aux contrats spéciaux doivent évoluer. La jurisprudence a en effet fait évoluer ces règles mais le Code Civil ne les a pas encore intégrées. La réforme de la responsabilité civile qui est en concertation devrait intervenir en 2018 et celle des contrats spéciaux en 2019. L'association Henri Capitant a formulé un avant-projet de réforme des contrats spéciaux à la Chancellerie. Le marché à forfait fait partie de ces contrats spéciaux. EGF. BTP voudrait saisir cette opportunité pour revoir les dispositions actuelles du marché à forfait.



© Thierry Lavernos

Collège du Var en PPP.



Architectes : Garbit & Blondeau © RP Ribière

Centre hospitalier de Tarare, réalisation en conception-réalisation-exploitation-maintenance du nouvel hôpital.

Sous-traitance

La négociation des **nouvelles conditions générales de sous-traitance** s'est terminée en janvier 2018. EGF. BTP s'y est fortement impliqué. Il en ressort que le préambule n'est pas intégré dans le contrat, la garantie de paiement du sous-traitant n'est pas modifiée par rapport au texte antérieur, la mise en œuvre de l'imprévision se fait en transparence avec le marché

principal. Une circulaire EGF.GTP sur le nouveau régime juridique de la sous-traitance issu de la réforme des marchés publics a été rédigée et diffusée dans le réseau. Elle fait référence au nouveau contrôle de l'offre anormalement basse du sous-traitant et à la possibilité explicitement offerte au maître d'ouvrage d'interdire la sous-traitance pour les missions essentielles.

Marché public global de performance et marché de conception-réalisation

Une clause type de garantie de performance a été rédigée et proposée à des représentants de la maîtrise d'ouvrage comprenant une description des engagements de performance, des indica-

teurs de mesure des engagements de performance et le fonctionnement des garanties de performance. Elle fait suite à l'argumentaire marché public global de performance distribué aux maîtres

d'ouvrage et à la publication d'un recueil intitulé « **Logement social : 25 opérations en conception-réalisation** » qui contient toute une partie juridique relative à ce type de marchés.

Le MARCHÉ GLOBAL de PERFORMANCE en 10 points

La création d'un nouveau type de marché public, le **Marché global de Performance (MGP)**, par l'ordonnance du 23 juillet 2015 ouvre considérablement les possibilités offertes aux maîtres d'ouvrage publics d'avoir recours à un marché global. À l'heure où les acteurs de l'acte de construire exigent de plus en plus de performance, il s'agit donc d'une évolution extrêmement importante. Voici en 10 questions-réponses ce qu'il faut retenir du Marché global de Performance.

1. Quels sont les textes applicables ?

La réglementation mise en œuvre est peu abondante et peu précise. L'article 14 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 stipule que : « **Nonobstant les dispositions de l'article 33 (conception-réalisation), les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ces marchés publics comportent des engagements de performance mesurables.** » Les articles 80 et 92 du décret du 26 mars 2016 indiquent que « tous les textes antérieurs concernant ce type de marchés sont abrogés ».

2. Quels sont les avantages pour le maître d'ouvrage ?

→ **Un confort** : dans ce type de contrat, les engagements de performance doivent être mesurés. La mesure garantit l'atteinte des résultats. L'article 92 du décret précise en outre que la rémunération des prestations d'exploitation et de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performance, mesurables au moyen d'indicateurs. Ceci est très confortable pour le maître d'ouvrage. La prise en compte du coût global, qui se rattache à la notion de cycle de vie, est un critère obligé, ce qui permet au maître d'ouvrage d'avoir une vision du moyen et long termes.



→ **Une réévaluation budgétaire** : l'ordonnance du 23 juillet 2015 indique que la MGP ne constitue pas une dépense budgétaire.

LA CONCEPTION RÉALISATION en 10 points

1. Qu'est-ce qu'un marché de conception-réalisation ?

Au titre de l'article 33 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics, le marché de conception-réalisation permet à la personne publique de confier à un groupement d'opérateurs économiques ou, pour les seuls ouvrages d'infrastructure, à un seul opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux.

Le marché de conception-réalisation est également utilisé dans la commande privée où il n'est pas encadré.

En marchés publics et privés, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture doit être respectée.

La maîtrise d'œuvre et l'entreprise intéressées par une consultation en conception-réalisation matérialisent leur lien juridique par une convention de groupement. Ce groupement répond à la consultation et exécute le marché, dans le cas où il en est déclaré attributaire.

Les dix points clés mentionnés concernent les marchés publics.

2. Quels sont les textes qui régissent les marchés de conception-réalisation ?

Les marchés de conception-réalisation sont régis par :

- les articles 33 et 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics ;
- le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP) ;
- le décret du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux qui précise les conditions de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché de conception-réalisation.

Différentes dérogations, instaurées depuis le début des années 2000, ont été reprises dans l'article 35 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sous l'appellation de marchés sectoriels et permettent de recourir aux marchés de conception-réalisation sans motivation particulière.

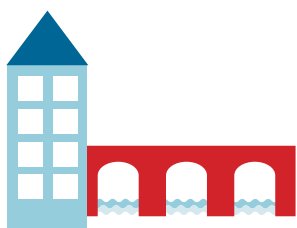


LOGEMENT SOCIAL

25 opérations en CONCEPTION-RÉALISATION



ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP



Extension de la ligne 14 du métro, Paris.

Déroptions aux règles de construction

Le projet de loi « Pour un État au service d'une société de confiance » instaure un véritable droit à déroger aux règles de construction qui sera mis en œuvre au travers de deux futures ordonnances. Cela reprend l'initiative EGF.BTP soumise au PUCA intitulée « 100 projets sans tabous ». La commission suivra à ce sujet les travaux du Conseil Supérieur de la Construction.

Clauses sociales

Après avoir été présent dans la négociation relative à la rédaction du guide des Clauses sociales de l'OECP, EGF.BTP continue de suivre ce sujet d'actualité et est présent au comité de pilotage de l'EPEC (Ensemble Paris emploi compétences) qui fait partie du pôle Clauses sociales de la Ville de Paris. EGF.BTP défend résolument l'idée que les contrats globaux facilitent la mise en œuvre des clauses sociales en raison de l'ingénierie globale de ces clauses qu'est capable d'assumer l'entreprise générale.



Le jardin des Bassins, Bordeaux.

Architectes : Baglio-Plechaud
SL&P Architectes © Postif

commission PPP financements

Un contexte négatif entoure les partenariats public-privé (PPP) de manière générale. Les élus et les responsables de services ne veulent pas y recourir compte tenu des nombreuses polémiques et dissensions qui entourent ce type de contrat. Le récent rapport très négatif de la Cour des comptes concernant les opérations immobilières de la Justice entretient cette défiance. Le plan Campus, monté en PPP, a beau avoir reçu des critiques globalement satisfaisantes de la part de la Cour des comptes, seuls dominent, dans le contexte actuel, les articles critiques sur ce contrat. Le recours important aux marchés globaux de performance supprime d'une certaine façon l'outil du marché de partenariat dont la réforme de la commande publique en 2015 a détruit la dynamique. Le marché de partenariat n'est plus un outil envisagé par l'État pour ses besoins. Des réflexions se font jour pour le futur de ce contrat :

■ les marchés de partenariat centrés sur la construction, avec transfert de risques pendant la phase de construction. Il s'agit dans ce cas de PPP déconsolidants à risques avec une dette projets : la fin de la dette Dailly amènerait les banques à prendre un peu plus de risques, qu'elles prennent d'ailleurs à l'étranger ;

■ on constate par ailleurs une convergence des modèles PPP et concessions avec des concessions structurées à la manière des PPP.

EGF.BTP plaide pour rouvrir le chantier de la réforme de la commande publique. Il souhaite le libre choix du mode contractuel pour libérer l'investissement local. On ne peut pas se priver d'outils qui permettent une

économie de gestion. Une lettre a été adressée par le président Max Roche à Valérie Pécresse car contrairement aux idées reçues, les PPP bénéficient largement aux PME et à l'économie locale : en moyenne 38 % des travaux générés en PPP en Ile de France sont allés à des PME pour un total de 1,2 milliard d'euros (54 % de chiffre d'affaires sous-traité d'EGF.BTP en Ile de France) dont 85 % à des entreprises de la région. De plus, des Entreprises de Taille Intermédiaire ont remporté des PPP ; ces projets ne sont donc pas réservés aux majors.

ÉTUDE COMPARATIVE

L'université Paris-7 Diderot, a réalisé une étude comparative démontrant que, sur six opérations similaires réalisées en loi MOP et quatre en contrat de partenariat (CP) livrées avec des architectes différents entre mi-2007 et mi-2012 :

- Délais de livraison : jusqu'à 3 ans de retard en loi MOP

Loi MOP : 8 à 36 mois de retard

CP : 4 à 6 mois de retard

- Coût moyen/m² (valeur 2012) : un coût supérieur en loi MOP

Loi MOP : 2909 €

CP : 2809 €

- Variation de prix entre signature et livraison des bâtiments : dérapages importants en loi MOP

Loi MOP : + 29 % et + 42,6 % pour les deux tranches en coût d'investissement

CP : de + 11,4 % (en coût d'investissement) à - 5 % (en loyer correspondant)



Francois Tcheng
président de la commission PPP financements

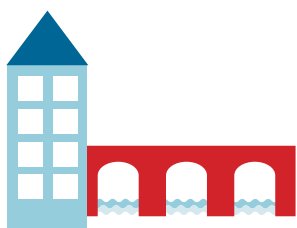
Par ailleurs, au cours de l'année, la délégation a accueilli :

- Salim Bensmail, directeur de FIN Infra (qui remplace la MAPPP) afin d'évoquer le marché et les évolutions réglementaires ;

- les promoteurs des Semop, ce système alternatif qui se développe lentement dans les opérations d'aménagement, et donne un rôle plus important aux collectivités locales dans la gestion du suivi des opérations ;

- Thierry Dallard, nouveau président du directoire de la société du Grand Paris.

Des contacts ont été également établis avec des élus sur le sujet de l'évolution souhaitable de la réglementation. La question commence à devenir urgente pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments lancé par l'État, les constructions des gendarmeries etc. Parmi eux, Benoît Simian député de la Gironde et Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur du Budget.



Forum européen des entreprises générales

L'année 2017-2018 constituait la dernière ligne droite avant les prochaines élections européennes de mai 2019, qui verra un renouvellement du Parlement européen et de la commission, et la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (le fameux « *Brexit* »), prévue pour le 29 mars 2019. Il fut surtout l'occasion pour les représentants d'EGF.BTP à Bruxelles d'accompagner activement le train législatif de textes d'importance majeure pour le syndicat, soit par des rencontres avec les rédacteurs, soit par des prises de positions :

■ La révision de la directive sur le détachement des travailleurs (1996) pour lequel un accord interinstitutionnel fut trouvé en mars dernier. Il prévoit de limiter la durée de détachement à 12 mois extensibles à 18. Cette nouvelle mouture du texte sera définitivement adoptée en juin.

■ La révision de la directive-cadre sur les déchets (2008) dans le cadre du paquet « économie circulaire » : Adoptée par le législateur (Parlement européen et Conseil des ministres) en mai 2018, elle prévoit un renforcement des objectifs de réutilisation, recyclage et de valorisation des différents types de déchets à l'horizon 2025-2030, notamment des déchets de construction et de démolition.

■ La révision des directives sur l'Efficacité énergétique (2012) et sur la Performance énergétique des bâtiments (2010) dans le cadre du paquet

« énergie propre », qui prévoit des objectifs plus ambitieux pour la période 2030-2050. Alors que la seconde fut définitivement adoptée par le législateur en mai dernier, la première fait encore l'objet de négociations dans le but d'aboutir à un compromis interinstitutionnel.

D'autres textes importants comme les dernières lignes directrices Eurostat sur le traitement comptable des contrats de performance énergétique (EPC) par les administrations publiques, les propositions de la commission pour l'instauration du *Single Market Information Tool* (SMIT) et d'une carte



Résidence étudiante « Azimuth », campus d'Orves.

électronique « services » ou encore de la possible révision du Règlement produits de construction (2011) ont aussi fait l'objet d'analyses approfondies.

En ce qui concerne les financements européens, une rencontre fut organisée entre le syndicat et la représentante de la Banque européenne d'investissement (BEI) à Paris le 30 janvier 2018,



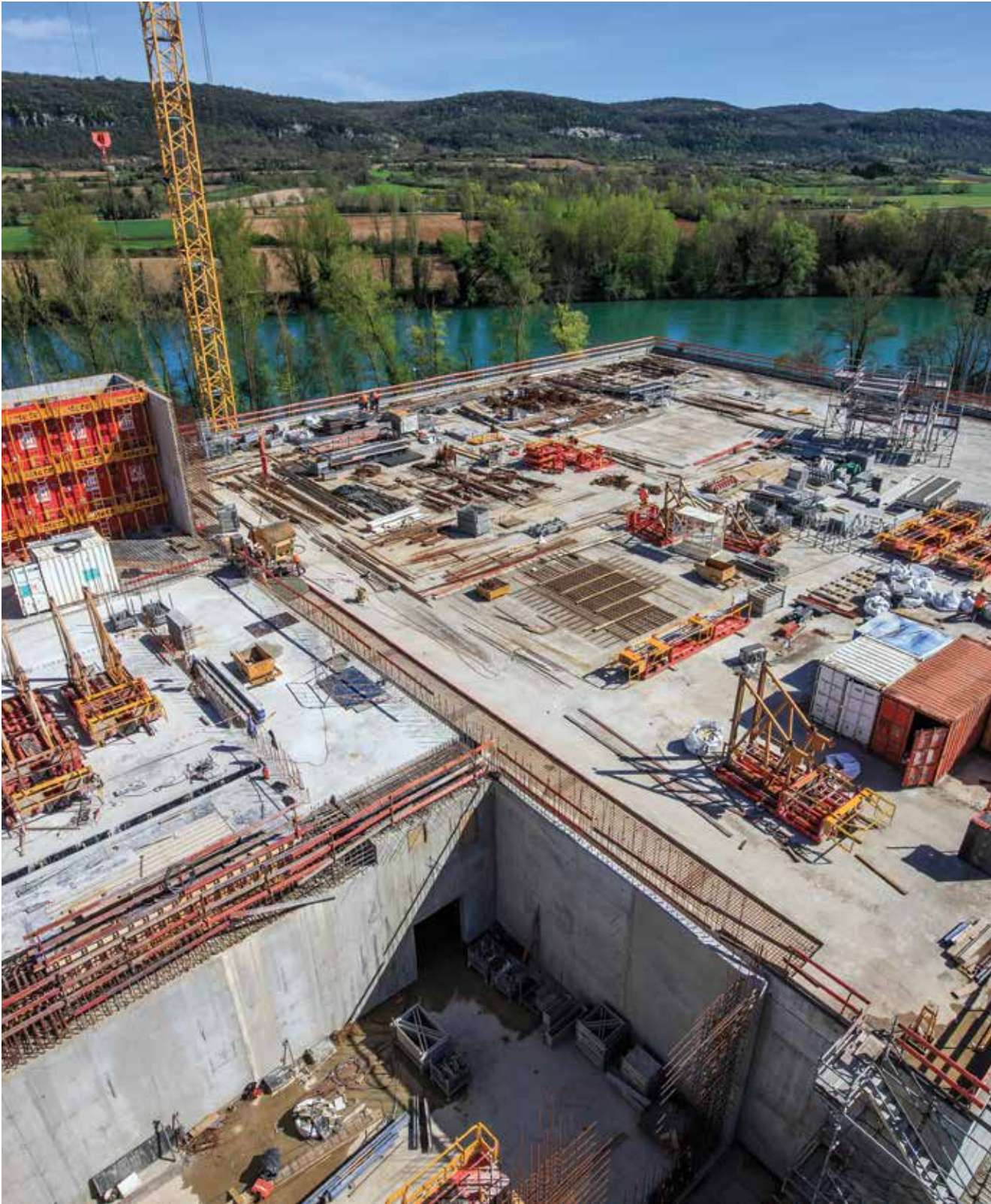
Le « Forum européen des entreprises générales » est présidé par Bernard Huvelin

Élodie de Recy, accompagnée de son collègue responsable Europe de l'Ouest des financements structurés, Alessandro Izzo. Elle fut notamment l'occasion d'aborder la dynamique du plan Juncker, la position de l'institution

quant aux Partenariats public-privé (PPP) ainsi que le sujet des concessions autoroutières.

Le Forum européen des entreprises générales (désormais EFGC), toujours présidé par Bernard Huvelin et animé à Bruxelles par Didier Cartage (directeur général de la fédération belge des Entreprises de travaux publics) s'est montré particulièrement actif sur certains dossiers. En lien avec d'autres associations européennes, il a fait valoir la position

des entreprises générales sur le rapport du Parlement européen concernant les marchés publics (publication prévue pour juillet 2018), sur le rapport de la Cour des comptes européenne sur les PPP publié mars 2018 ou encore sur la révision de la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public.



© Razel-Bec

Chantier ICEDA EDF.



la délégation responsabilité sociétale et ressources humaines (RSE/RH)



© Didier Cocatrix

La délégation Responsabilité
sociétale et Ressources humaines
(RSE/RH) est présidée
depuis avril 2015 par Pascal Minault
(Bouygues Construction),
vice-président d'EGF.BTP

Elle comprend quatre commissions :

- commission Prévention Santé
Sécurité
- commission Formation
- commission Sociale
- commission Mastère spécialisé®
« Management et techniques
en Entreprise générale »

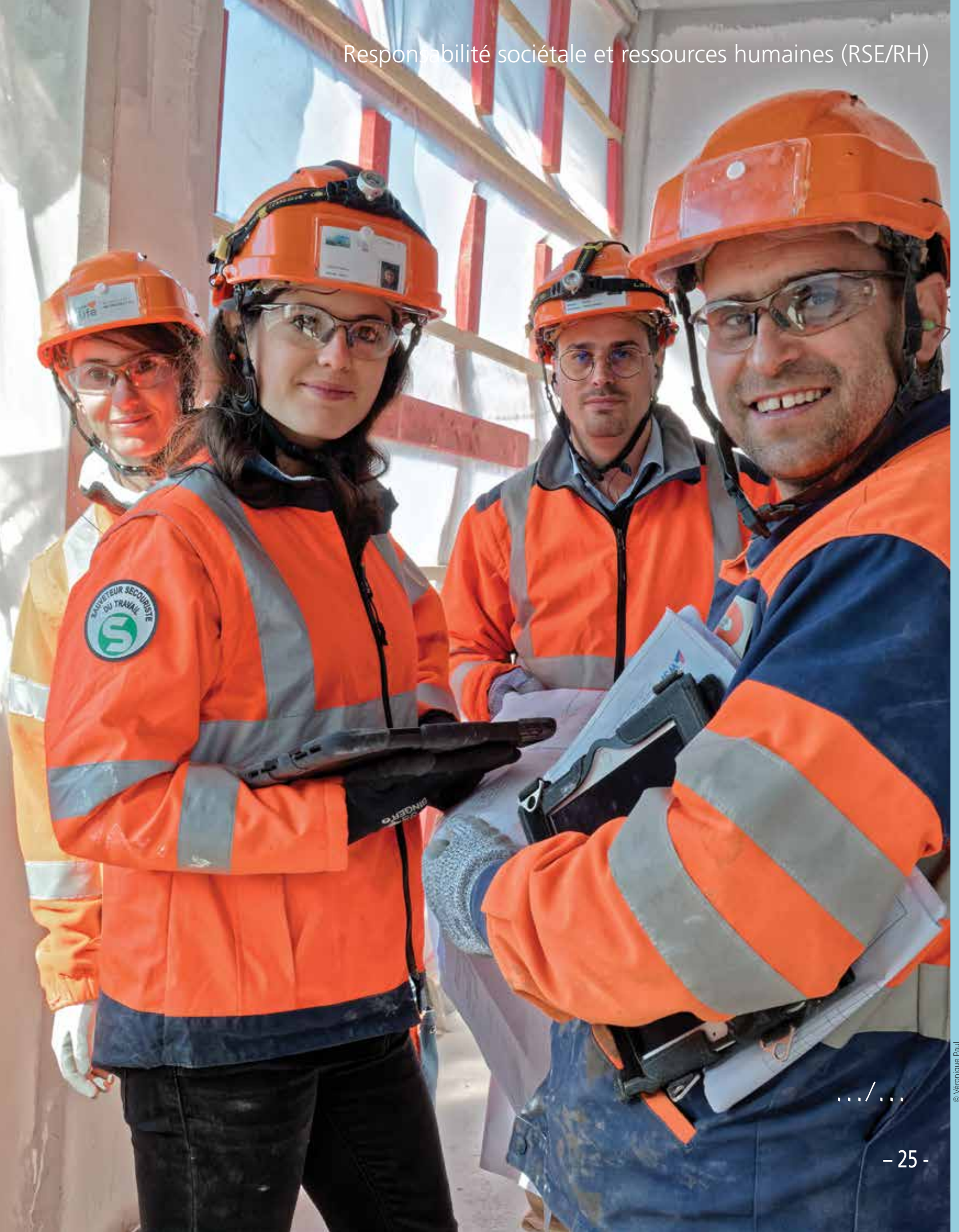
En chapeau de ces différentes commissions, il a été mis en place un Comité Stratégique Ressources Humaines représentatif des adhérents d'EGF.BTP et composé autant d'opérationnels que de spécialistes des ressources humaines.

L'objectif d'ensemble de la délégation est d'identifier les sujets d'intérêt général qui ont du sens par rapport à une communication extérieure sur la valorisation des entreprises générales et qui peuvent être mis en avant en termes d'action syndicale. La dimension partenaires au sens large des entreprises générales (intérim, sous-traitants, fournisseurs...) est intégrée aux réflexions.

La délégation mène par ailleurs, sur des sujets récurrents ou ponctuels concernant les entreprises générales (formation, réformes sociales, prévention...) les actions nécessaires de lobbying en vue de préserver les intérêts des adhérents d'EGF.BTP.

contact

Aude Neveu-Varjabédian
01 40 69 52 82
neveu@egfbtp.com





comité
stratégique

Ressources humaines, Entreprise générale et partenaires



Le comité stratégique Ressources humaines,
Entreprise générale et partenaires
est présidé par Thierry Fistarol
(Bouygues Bâtiment Île-de-France).

missions

Ses missions sont les suivantes :

- feuille de route des commissions de la délégation, suivi et validation de leurs travaux ;
- indicateurs sociaux et sociétaux du Pacte RSE ;
- lobbying sur la politique sociale de promotion de l'entreprise générale ;
- actions spécifiques RH innovantes.

Plan d'actions face aux problématiques de recrutement au sein des entreprises d'EGF.BTP

Le comité stratégique RH a élaboré un plan d'actions pour répondre aux problématiques, de nombreuses fois exprimées, de tensions grandissantes sur le marché de l'emploi. L'objectif est de faire progresser les quotas d'étudiants BTP dans les écoles spécialisées dans les cinq années à venir.

Le plan d'action proposé repose sur l'établissement d'un argumentaire quantitatif et qualitatif sur l'attractivité des entreprises générales du BTP (vision mixte Bâtiment et Travaux publics) permettant de nourrir un support de communication qui sera construit pour valoriser nos métiers d'entreprise générale vis-à-vis des jeunes, des écoles et des pouvoirs publics. Véritable outil au service des délégations régionales d'EGF.BTP, ce support serait à destination des écoles cibles et instances d'orientation professionnelle implantées en régions.

De nouveaux indicateurs de valorisation de l'entreprise générale

Afin d'étayer l'argumentaire quantitatif sur l'attractivité des entreprises générales, quelques indicateurs sociaux et sociétaux particulièrement différenciants et valorisant notre identité d'employeur « entreprise générale » ont été ajoutés au questionnaire d'enquête sur les performances 2017 pour élaborer le Pacte RSE 2018.



© EGF.BTP

commission sociale



La commission sociale est présidée
par Philippe Content
(Eiffage Construction)

missions

Ses missions visent à définir et défendre les positions des entreprises générales sur les points suivants :

- les réformes sociales ;
- les négociations interprofessionnelles et de la branche BTP ;
- la politique sociale des organismes du BTP (caisses de congés payés, Pro BTP).

Réforme du code du travail et application des ordonnances « Travail »

Les ordonnances Travail ont vocation à modifier profondément la philosophie du code du travail. L'entreprise est d'abord un lieu de création de richesses et d'innovation sociale collective. C'est à ce collectif que les ordonnances confient le soin de déterminer les règles selon lesquelles le travail va être organisé. Dorénavant, la loi fixe le cadre supplétif, à charge pour les partenaires sociaux d'organiser, par la négociation collective, les règles propres à l'entreprise et adaptées à la spécificité de sa situation. La Commission sociale veille à la préservation de ce nouveau champs confié à la négociation collective d'entreprise, source d'innovation sociale. EGF.BTP a fait valoir le point de vue de ses entreprises adhérentes sur la renégociation des accords de Prévoyance du BTP. Par ailleurs, dans un contexte de restructuration des conventions collectives des Ouvriers du Bâtiment, EGF.BTP a œuvré pour éviter la sanctuarisation d'éléments de rémunération non inclus dans les salaires minima. La position des entreprises adhérentes d'EGF.BTP, relayée auprès de la Fédération française du Bâtiment (FFB) et de la

Fédération nationale des Travaux publics (FNTP), consiste à défendre leur capacité d'initiative accrue qui leur est confiée par les ordonnances du 22 septembre 2017. EGF.BTP s'est ainsi déclarée non favorable à l'assimilation de la prime de vacances et/ou des indemnités de petits déplacements aux éléments relevant du domaine réservé de la branche, car cela constituerait une restriction de la liberté de négociations collectives dans les entreprises. Les travaux de la commission sociale sont par ailleurs consacrés notamment aux évolutions des instances représentatives du personnel vers le nouveau format de Comité social et économique (CSE) ainsi qu'à la lutte contre la concurrence déloyale dans le cadre des révisions de la directive Détachement de 1996 et des règlements de coordination en matière de sécurité sociale.



© EGF.BTP



© TDR



commission formation



La commission Formation est présidée par Jean-Louis Robart (Ramery Bâtiment)

missions

Ses missions sont les suivantes :

- position et lobbying sur la politique de formation continue interprofessionnelle et de branche BTP ;
- lobbying sur les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du Travail et de la branche BTP ;
- actions sur les outils d'ingénierie de formation pour les entreprises générales.

La commission formation d'EGF.BTP se mobilise prioritairement sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui devrait entrer en vigueur progressivement entre 2018-2019 et 2024 et fondée sur une certaine libéralisation du système en partie dérégulé et centré sur l'individu.

Projet de loi relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel

Suite à son adoption en Conseil des ministres le 27 avril 2018 et à son passage en commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale à partir de fin mai 2018, le texte devrait être adopté en septembre 2018 pour une application séquentielle par dispositions jusqu'en 2024.

À ce stade, la réforme porte sur quatre axes principaux :

- Refonte de la collecte des fonds de la formation : la contribution sera recouvrée non plus par les OPCA, mais par les URSSAF (2020),
- Disparition des périodes de professionnalisation et diminution des taux de prise en charge des actions mobilisant le nouveau Compte personnel de formation monétisé (2019),
- Substitution de l'obligation des entreprises d'élaborer un plan de développement des compétences à l'obliga-

tion de construire un plan de formation distinguant les actions d'adaptation au poste de travail de celles liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi ou à l'évolution des compétences,

- Gouvernance quadripartite assurée par France Compétences (État, patronat, branches, régions)

Pour garantir la qualité des formations, les organismes de formations devront être certifiés, en accord avec un référentiel national, pour accéder au financement public.



FORMATION
PROFESSIONNELLE

2018



Réforme des CAP ouvrages d'art et constructeur en béton armé du bâtiment

EGF.BTP a, depuis plusieurs années, défendu et œuvré pour la fusion des CAP Ouvrages d'art et Constructeur en béton armé du Bâtiment. L'Éducation nationale a accepté de lancer ces travaux de fusion en 2018.

Suite à la sollicitation d'EGF.BTP, plusieurs entreprises ont désigné des représentants chef de chantier ayant une certaine appétence pour la formation et la pédagogie. Ces représentants ont siégé avec la CPC (Commission professionnelle consultative) de l'Éducation nationale et font partie du groupe de travail chargé de rédiger le RAP (référentiel d'Activité professionnelle) parmi des représentants de la FNTF et de la FFB. Le second semestre 2018 devrait être consacré à la transcription de ce dernier en référentiel de formation par les professionnels de l'Éducation nationale.



© Véronique Paul

Formation AFPA* (chef d'équipe génie civil – gros œuvre)

Actuellement, il n'existe qu'un titre professionnel de chef d'équipe GO (pas de titre chef d'équipe GC). EGF.BTP a obtenu l'accord de la FFB, de la FNTF et de l'AFPA pour travailler à la création d'un second module proposant deux options : une Bâtiment et une autre Génie civil. L'AFPA est en train de démarrer les travaux.

* Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.



© Sébastien Marchal

Viaduc du littoral à La Réunion.

commission

Prévention Santé Sécurité



La commission Prévention Santé Sécurité est présidée par Fabrice Thierry (Bouygues Construction).

missions

Ses missions sont les suivantes :

- développement des performances santé, sécurité au sein des entreprises générales et vis-à-vis de leurs partenaires (sous-traitants, intérim...) ;
- position et lobbying sur la politique de prévention interprofessionnelle et de la branche BTP ;
- prévention des addictions et des risques professionnels ;
- concours sécurité.

Formation à la sécurité des intérimaires

En octobre 2017, le Passeport Sécurité Intérim (PASI) est devenu opérationnel. Quelques mois après son déploiement, le dispositif bénéficie d'une large notoriété et suscite une importante mobilisation non seulement des entreprises de travail temporaire (plus de 500 agences inscrites en mai 2018) mais aussi des organismes de formation qui se portent candidats pour dispenser la formation PASI aux intérimaires. Profitant des nouvelles obligations issues du Règlement général européen sur la protection des données (R.G.P.D.), le dispositif a été renforcé et la plateforme optimisée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Qu'est-ce que le PASI ? Le PASI est une attestation délivrée aux intérimaires qui ont validé une formation de deux jours aux prérequis fondamentaux de la sécurité. Il est valable pour une durée de 10 ans. Ces formations sont dispensées par des organismes de formation référencés après audition par le comité de pilotage PASI d'EGF. BTP selon un référentiel de formation commun aux entreprises générales.





Architectes Chaix et Morel © Eiffage Construction et Joël Damase

Ce dispositif est supporté par une plateforme en ligne :

www.passeport-securite-interim-btp.fr dont la vocation est d'être un outil de traçabilité des intérimaires ayant suivi cette formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité afin de faciliter le recours à des intérimaires formés et

de diminuer ainsi la fréquence et la gravité des accidents qui impliquent des travailleurs intérimaires sur les chantiers.

Pourquoi et quelles évolutions en 2018 ? Au travers de la plateforme numérique PASI, des données à caractère personnel sont traitées : nom,

prénom, date de naissance des intérimaires, date de formation et obtention ou non du PASI. Le dispositif PASI est donc soumis à la réglementation informatique et libertés, à savoir la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et son décret d'application (décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005) ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données - RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ces évolutions, si elles sont importantes et nécessaires, constituent principalement des actions de formalisation des relations et de règles de conservation des données, de rédaction de documents à remettre aux intérimaires par les organismes de formation, de mise à disposition de Conditions générales d'utilisation à accepter par les utilisateurs lors de leur première connexion à la plateforme.

Qui fait quoi dans le dispositif ? La répartition des rôles dans le dispositif est la suivante :

- d'une part, les entreprises adhérentes à EGF.BTP prennent la décision d'accueillir sur leurs chantiers des intérimaires titulaires du PASI ;

- d'autre part, les entreprises de travail temporaire font suivre une formation à leurs travailleurs intérimaires, s'adressant à des organismes de formation référencés pour dispenser la formation conduisant à l'obtention du PASI ;

- enfin, les organismes de formation référencés dispensent les formations et font passer les tests d'évaluation aux travailleurs intérimaires pour leur permettre d'obtenir le PASI. Ils ajoutent ces travailleurs intérimaires formés à la base de données disponible sur la plateforme numérique.

Amélioration des conditions de travail des coffreurs bancheurs

(suites de l'étude MAECT - Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail)

Suite à la restitution des résultats de l'étude par l'OPPBTP et les services de santé au travail en présence d'une quarantaine de participants dont la Fédération française du Bâtiment (FFB) et l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre (UMGO), la quasi-unanimité des entreprises présentes a souhaité priori-

tairement travailler sur l'ergonomie des accessoires de banches (abouts, mannequins...) afin de faire progresser la profession, avec le concours des fournisseurs. Un groupe de travail spécifique, associant des spécialistes prévention, travaux, méthodes, matériel, ainsi que des experts de l'OPPBTP, a élaboré

un cahier des charges d'une nouvelle génération d'abouts de banche universel permettant de limiter, sinon de supprimer, les risques d'accidents du travail et de maladie professionnelles liés à l'utilisation des abouts, et d'améliorer corrélativement la productivité sur chantiers. Ce cahier des charges va être soumis aux représentants des fabricants et fournisseurs qui devront porter une attention particulière à la valorisation et l'impact liés à la production et à la fin de vie du produit dans le cadre des démarches RSE de chacune des entreprises concernées.

Par ailleurs, la commission Prévention Santé Sécurité a commencé à travailler en parallèle sur un cahier des charges faisant évoluer l'offre de banches proposées sur le marché et à passer en revue tous les points qui peuvent poser problème (hauteur des vis et des vérins, accouplement de banches, détensionneurs, positionnement des tiges, etc.).

OPPBTP
Les professionnels du BTP

MAECT
Synthèse de l'étude
EGF



Ascenseurs de grues

Les fabricants avancent pour proposer des solutions et les difficultés techniques d'application à l'échéance du 1^{er} janvier 2019 pour la mise en place d'accès motorisé lorsque la cabine de conduite de la grue nécessite plus de 30 mètres d'ascension semblent en cours de résolution

Lutte contre les addictions

Les statistiques en matière de consommation d'alcool et de drogue continuent d'être inquiétantes. Cependant, les choses ont avancé dans la mesure où le Conseil d'État a fait évoluer sa jurisprudence, et autorise désormais la pratique des tests salivaires dans un règlement intérieur dans certaines conditions. Consciente que l'enjeu est de protéger le monde de l'entreprise alors que le sujet est très largement culturel notamment vis-à-vis des jeunes, la commission Prévention Santé Sécurité est mobilisée.

Cantonnements de chantier

La commission Prévention Santé Sécurité est attentive à deux sujets qui pourraient avoir des conséquences non négligeables pour les entreprises :

- projet de recommandation concernant la prévention des chutes de hauteur lors du montage/démontage des bungalows ;

- projet de texte relatif aux installations sanitaires, de vestiaires et de restauration sur les chantiers du BTP.



Concours Prévention Santé Sécurité 2018 d'EGF.BTP

Depuis 2002, EGF.BTP organise pour ses adhérents un concours ciblé sur les thèmes de la prévention, la santé et la sécurité afin de :

- montrer que la prévention, la santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales des entreprises générales ;
- valoriser et faire connaître les performances et innovations des entreprises en matière de politique de prévention des risques.

En 2016, le concours a été organisé selon de nouvelles modalités qui ont été reconduites en 2018. Chaque délégation d'EGF.BTP en région a été invitée à constituer des jurys régionaux qui ont chacun désigné un lauréat régional et,

le cas échéant, attribué une mention spéciale à un candidat méritant. Cette nouvelle organisation du concours mobilisant les adhérents d'EGF.BTP au plus près du terrain, permet de valoriser les actions et performances des entreprises générales en matière de prévention santé sécurité, notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage locale.

Les délégations d'EGF.BTP en région se sont encore davantage mobilisées cette année tout comme les entreprises adhérentes qui ont présenté **64 dossiers**, en mars et avril 2018 (contre 56 en 2016, 35 en 2014 et 17 en 2012). Les jurys régionaux, tous d'excellente qualité, ont retenu 11 lauréats régionaux et attribué 6 mentions spéciales.

Les dossiers des 11 lauréats régionaux ont ensuite été examinés par le jury national réuni le 18 mai 2018, composé des neuf personnalités suivantes :

- **Ivan Boissières**, directeur général de l'Institut pour une Culture de Sécurité industrielle,
- **D' Jean-François Boulat**, directeur général de l'Association paritaire de santé au travail du BTP de la région parisienne,
- **Philippe Bourges**, ingénieur en charge du BTP à la CNAMTS (non présent sur la photo),
- **Michel Dehan**, responsable des achats – Le Perreux-sur-Marne,
- **M^{me} Dominique Dubois-Picard**, ergonomiste au sein de la direction générale du Travail du ministère du Travail (non présente sur la photo),
- **Paul Duphil**, secrétaire général de l'OPPBTP,
- **Frédéric Reynier**, délégué national de la FFB à la Prévention Santé Sécurité,
- **Fabrice Thierry**, délégué national d'EGF.BTP à la Prévention Santé Sécurité,
- **Michel Zulberty**, président d'Apo-gée - Institut français du management immobilier - IGPEF.



De gauche à droite, 1^{er} rang : Fabrice Thierry, Paul Duphil, Max Roche, président d'EGF.BTP, D' Jean-François Boulat, Frédéric Reynier ; 2^e rang : Ivan Boissières, Michel Dehan, Michel Zulberty.

Conformément au règlement du Concours, la sélection des trophées nationaux s'est faite sur la base des cinq mêmes critères que ceux retenus en région, à savoir :

- l'adéquation de l'action par rapport au problème identifié ;
- l'originalité de l'action ;
- l'efficacité de l'action ;
- la satisfaction des parties prenantes ;
- le caractère reproductible de l'action.

Les lauréats nationaux

Trophée d'or 2018 : Pays de la Loire,
Bouygues Bâtiment Grand Ouest
« Process de manutentions gros œuvre corps d'état »



La mise en place et l'animation d'un process de manutentions sur le gros œuvre et les corps d'état secondaires permet :

- d'éviter l'encombrement des circulations vers et aux postes de travail ;
- d'optimiser les déplacements des compagnons, dont ceux des sous-traitants, et donc de réduire les accidents qui y sont liés (chutes de plain-pied en particulier) ;
- et de sécuriser les manutentions en définissant les moyens d'accès et de manutentions partagés, gros œuvre et corps d'état secondaires, adaptés aux matériels et matériaux employés en fonction des situations de travail prévues.

Dans le cadre d'une opération en R+13 et de délais de construction courts : planification quotidienne du stockage des matériels et matériaux au plus près des postes de travail, approvisionnement du juste nécessaire en matériaux pour la journée de travail, détermination pour chaque tâche des moyens de manutention, zéro stockage au sol.



© Willy Berré

Process de manutentions TCE sur une opération en R+13.





Trophée d'argent 2018 : Île-de-France

Bouygues Bâtiment Île-de-France Construction privée

« Accompagnement de nos partenaires »



La mise en place d'une démarche d'accompagnement des partenaires permet d'élever le niveau de culture de sécurité rendant les partenaires plus impliqués et plus sensibilisés aux exigences sécurité et de sensibiliser les équipes achats et travaux aux risques des travaux sous-traités : formalisation des étapes d'accompagnement, consultation et sélection, examen des PPSPS, accueil sur chantier, vérification à première intervention, procédure engins, sensibilisation hebdomadaire, catalogue matériel, partenaires privilégiés, évaluation.



Trophée de bronze 2018 : Nouvelle Aquitaine

Eiffage Génie Civil

« SAFETY FORCE® »



Une application sociale et collaborative, mobile, analytique et prédictive dédiée à la prévention des risques professionnels en temps réel pour l'entreprise et ses partenaires.

La véritable performance sécurité d'une entreprise réside dans sa capacité à améliorer ses processus de travail, en agissant sur les signaux latents avant que n'apparaissent les défaillances. Au travers de cette application pour smartphone :

- c'est l'efficacité des mesures de prévention qu'il est possible de suivre, site par site,
- c'est le risque de survenance des accidents qu'il est possible de prédire,



tout en contribuant à développer la culture prévention de l'entreprise et de ses partenaires vers l'ambition du 100% sécurité.

Le prix spécial : Normandie

Eiffage Construction Basse Normandie

« Visites croisées compagnon / encadrant »

Une fois par mois et par chantier, un encadrant (chef de chantier, conducteur, chef d'équipe, ...) et un compagnon de chantier réalisent ensemble une visite de chantier afin d'identifier les points forts et ceux à améliorer sur chantier. Ils réalisent des photos de certaines situations et reportent sur un support les différentes observations. À l'issue de cette visite, ils animent un Point Prévention-production de restitution avec l'ensemble des compagnons qui sont incités à donner leurs points de vue et à participer à la définition d'actions.



Les lauréats régionaux

Alsace

Demathieu Bard Construction
« Outils pour la manutention, le renforcement et la pose de plaques de grande dimension sur les façades extérieures »



Auvergne-Rhône-Alpes

Eiffage Construction Rhône-Loire
« Démarche management prévention partenaires sous-traitants »



Lorraine

Eiffage Construction Lorraine
« Amélioration de l'ergonomie au poste de coffrage plancher CEP »



Nord - Pas de Calais

Rabot Dutilleul Construction
« Transformer les exigences en opportunités d'amélioration »



Occitanie

BEC Construction Languedoc Roussillon
« Impliquer les acteurs de l'acte de construire en les intégrant aux actions de sensibilisation »



Provence Alpes Côte d'Azur

GCC SECTEUR MEDITERRANÉE
« P.A.S. Potelets Adaptables de Sécurité »



Picardie Champagne-Ardenne

Brézillon
« Prévenir et maîtriser les risques de la construction bois tous corps d'état »





© Thibaut Voisin

ZAC de Batignolles, Paris 17^e.

commission

Mastère spécialisé® Management et techniques en entreprise générale



La commission mastère entreprise générale est présidée par Alain Vassal (Bouygues Construction).

missions

Ses missions aux côtés de l'ESTP sont les suivantes :

- Coordination pédagogique, choix des formateurs ;
- Recrutement des stagiaires et organisation des sessions ;
- Pérennisation et valorisation de la formation.



L'ESTP a créé à l'initiative d'EGF.BTP un mastère spécialisé « Management et Techniques en entreprise générale » accrédité par la Conférence des Grandes Écoles en juin 2012. Cette formation vise à apporter aux stagiaires un socle de solides connaissances pour :

■ mieux maîtriser le management et la gestion des corps d'état et des interfaces entre les métiers sur toute la durée d'une opération de la conception à la réception

■ appréhender, pour chaque lot, les nouveaux process et nouvelles technologies et notamment ceux liés à la construction durable et au BIM.

Le programme a entièrement été élaboré par des professionnels d'EGF.BTP. Les stagiaires ont donc la chance de bénéficier d'une contribution très importante et très active de professionnels des entreprises générales à l'animation du mastère. Au total, l'enseignement est assuré par plus de 60 professionnels et experts de haut niveau. Les retours, tant des stagiaires que de leurs entreprises, sont tous excellents et le recul est maintenant suffisant pour en apprécier la portée.

La 6^e promotion a démarré le 5 février 2018. Les réflexions doivent se poursuivre pour mieux organiser le recrutement des stagiaires et maintenir un effectif de 18 stagiaires minimum dans chaque promotion.



Colloque organisé le 13 février 2018 par la 5^e session du Mastère spécialisé® Management et techniques en Entreprise générale présidée par Max Roche sur le thème : « L'Entreprise générale et l'engagement de performance énergétique ».



Accueil de la 6^e promotion du mastère 2018, par son parrain, Éric Ferrari, président de Fayat Bâtiment.



la délégation technique



La délégation technique est présidée par Laurent Fayat (Groupe Fayat), vice-président d'EGF.BTP.

contacts

Wilfried Pillard
pillard@egfbtp.com
01 40 69 51 27

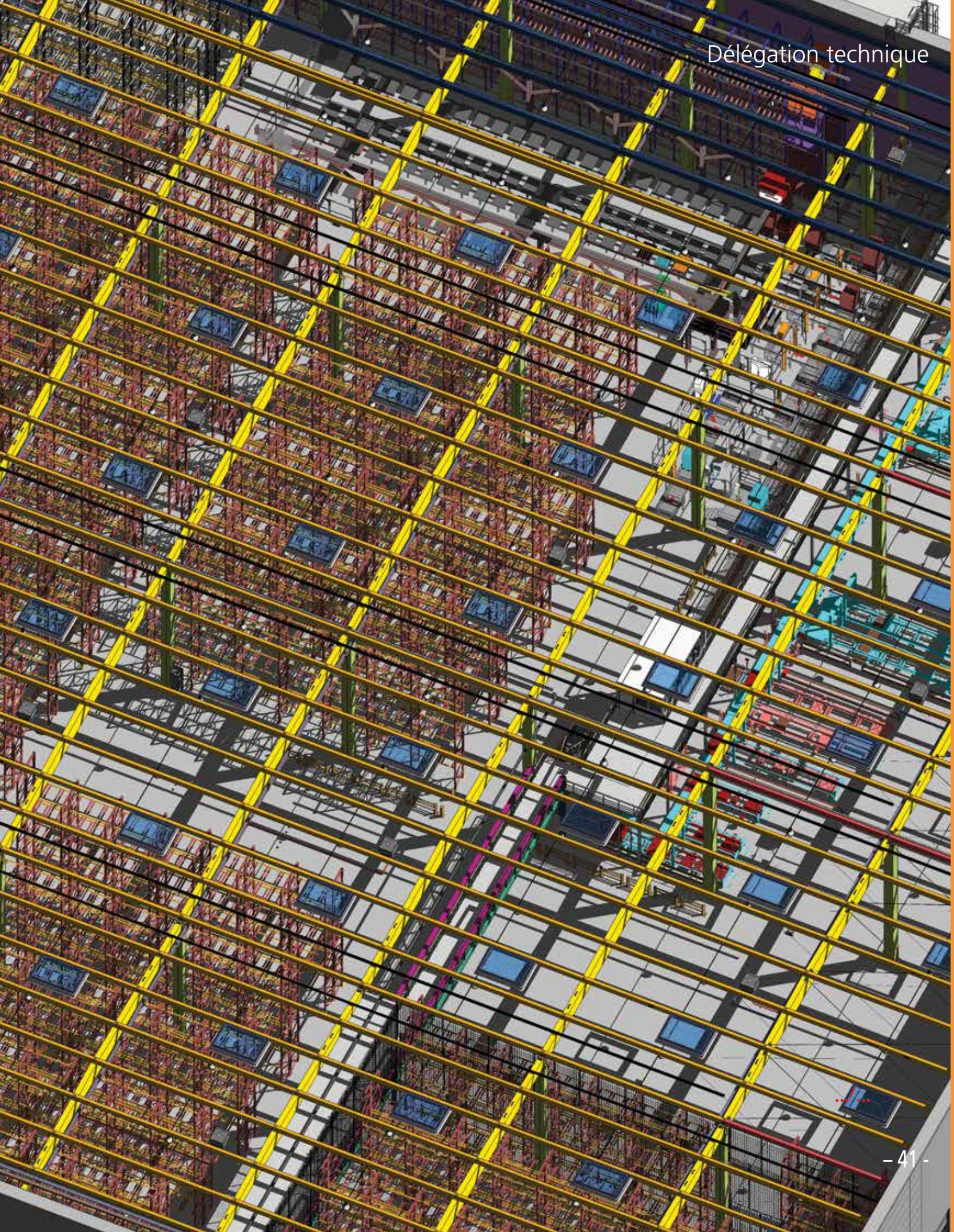
Henry Thonier
thonier@egfbtp.com
01 40 69 52 87

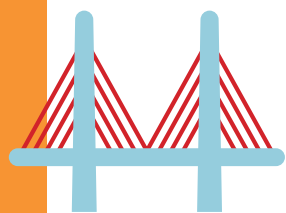
La délégation technique s'appuie sur les travaux de deux commissions :

- la commission structure,
- la commission SAV.

La délégation technique s'investit toujours dans les diverses instances de normalisation françaises, européennes ou internationales. EGF.BTP est ainsi un acteur incontournable des travaux menés en assurant la présidence, le secrétariat ou la participation en tant que membre d'un nombre de commissions important. EGF.BTP s'impose comme le syndicat des experts de la construction : construction durable, BIM, bétons et constituants, Eurocodes, BFUP, DTU... L'expertise d'EGF.BTP est recherchée au travers de sa participation à divers travaux de recherche. Citons les projets nationaux comme :

- Recybéton : ce projet qui s'achèvera fin 2018, a eu pour objectif d'apporter des réponses quant au recyclage complet des bétons au travers d'une synthèse des données techniques, économiques et environnementales. EGF.BTP très investi





© A. Da Silva/Graphix-images

L'hippodrome de Longchamp.

depuis le début a assuré l'animation du groupe de travail portant sur les aspects réglementaires et normatifs. Le syndicat a été mis en avant lors du colloque Recybéton de mars 2018 réunissant plus de 200 personnes. Enfin, EGF.BTP est aussi impliqué dans la rédaction d'un ouvrage de synthèse.

■ **PerfDub** : ce projet concerne l'approche performantielle de la durabilité des ouvrages en béton. Dans un cadre plus global qui est celui de la raréfaction des ressources et du développement de l'économie circulaire, l'approche performantielle s'impose comme une alternative intéressante à la simple approche prescriptive (c'est-à-dire en obligation de moyens). Ainsi, la France et en particulier les entreprises générales se sont imposées au niveau européen comme des fers de lance de cette approche. Le Projet national est l'oc-

casation pour EGF.BTP d'apporter son expertise en animant le groupe de valorisation qui coordonne le comité Scientifique international regroupant une quinzaine de chercheurs de toute nationalité, en lien direct avec les travaux de normalisation.

■ Signalons aussi qu'EGF.BTP suit un certain nombre de thèses d'importance pour la profession : thèse sur le ressuage des bétons de fondation, sur la prédiction de la durée de vie des ouvrages en béton armé incluant les diverses phases de la corrosion. Cette expertise se décline au sein de la délégation technique au travers de quatre axes complémentaires qui mettent en exergue la valeur ajoutée de l'entreprise générale qui maîtrise le processus global de l'acte de construire, faisant des adhérents d'EGF.BTP les dignes successeurs des grands constructeurs du XX^e siècle.

commission Structure



La commission technique Structure est présidée par Michel Guérinet (Eiffage Construction).

Dimensionnement des boucles de levage des poutres en béton armé

Sous l'impulsion de Philippe Busi (Bouygues Construction) et avec l'appui du Cerib, EGF.BTP a initié des travaux visant à clarifier les conditions de levage par boucle des poutres en béton armé afin de dégager une approche commune. Partant du constat que l'ensemble des textes existants (fascicule 65, CEN TR 15728, fiches OPPBTP) donnait lieu à diverses interprétations, un groupe de travail associant l'OPPBTP, EGF.BTP, la FIB et le Cerib a été créé. Une analyse critique de ces documents incluant leurs évolutions antérieures a permis de bâtir

un plan d'expérience d'envergure : 105 essais de levage par boucles ont été menés et ont permis d'étudier l'influence du diamètre des boucles, de l'angle de chargement, de la hauteur dépassante de la boucle et du nombre de cycles.

Les résultats obtenus ont validé la relation du fascicule 65 : $CMU = 0,157 \phi^2$ en proposant une extension de cette loi incluant un coefficient correcteur. Les résultats ont été présentés lors de la Journée d'Expertise du Cerib en juillet 2017 et auront pour conséquence de revoir la fiche OPPBTP.

Laurent Grall à l'assemblée générale de la FIB

Laurent Grall, vice-président d'EGF.BTP, est intervenu à l'Assemblée générale de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) lors d'une table ronde basée sur l'expérimentation E+/C-. Il y a réaffirmé la position des entreprises générales quant aux futures évolutions réglementaires visant à inclure des critères 'carbone' en complément de ceux liés à l'énergie. Les entreprises générales considèrent que toute évolution est à prendre de manière positive car cela favorise l'innovation. Pour autant, comme l'a rappelé Laurent Grall, ces évolutions doivent se mettre en place sans provoquer de rupture socio-économique. C'est la raison pour laquelle EGF.BTP s'investit dans l'expérimentation E+/C- : c'est en se positionnant

comme un acteur incontournable que les entreprises générales feront remonter leur savoir-faire et leur expertise sur les études environnementales (ACV). Car comme le mentionne Laurent Grall, qui mieux qu'une entreprise générale est capable de produire des études ACV fiables dès lors qu'elle maîtrise le processus global ? Les adhérents d'EGF.BTP suivent donc les divers groupes de travail qui se sont mis en place pour tester cette expérimentation (données, méthodes et aspects économiques) afin d'être force de proposition vis-à-vis du calage des futurs seuils réglementaires.



© EGF.BTP

Invitation par EGF.BTP d'Aurelio Muttoni et Hans Rudolph Ganz

Les experts d'EGF.BTP (Évelyne Osmani, Rodrigue Coyère, Édouard Moreau, Henry Thonier, André Coin et Wilfried Pillard) sont très actifs dans les travaux de révision de l'Eurocode 2 visant à en produire la nouvelle génération à l'horizon 2022. À ce titre, quelques sujets préoccupent les entreprises françaises : murs non armés, effort tranchant dans les dalles, joints de fractionnement... Afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts français correspondant à des années de retours d'expérience positive et s'inscrivant dans un modèle économique avéré, EGF.BTP a invité Aurelio Muttoni et Hans Rudolph Ganz à Paris afin de leur présenter les diverses

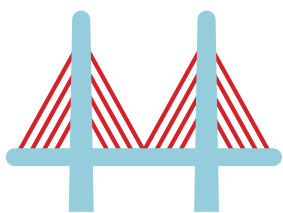
recherches menés en France, ces deux experts de renommée mondiale étant impliqués dans le Project Team de révision de l'Eurocode 2.

Le point principal concerne les travaux sur l'effort tranchant. En effet, force est de constater que la vision européenne sur ce sujet est loin d'être consensuelle. En particulier le choix retenu au niveau de l'annexe nationale française fait débat (1,15 MPa) et la France se retrouve quelque peu isolée au niveau européen. Cette réunion a donc été l'occasion de présenter les travaux expérimentaux menés depuis une vingtaine d'années en France et justifiant cette valeur de 1,15 MPa.



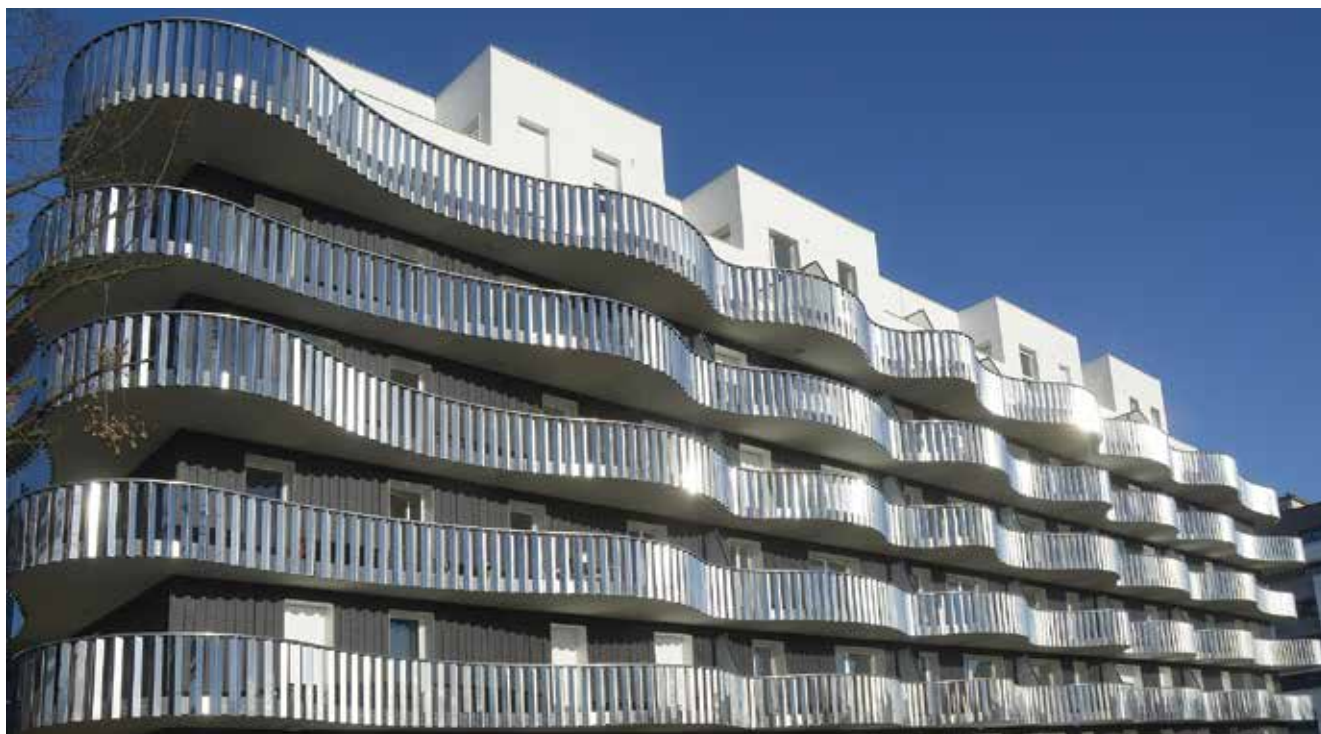
© EGF.BTP

.../...



commission SAV

Guide Balcons



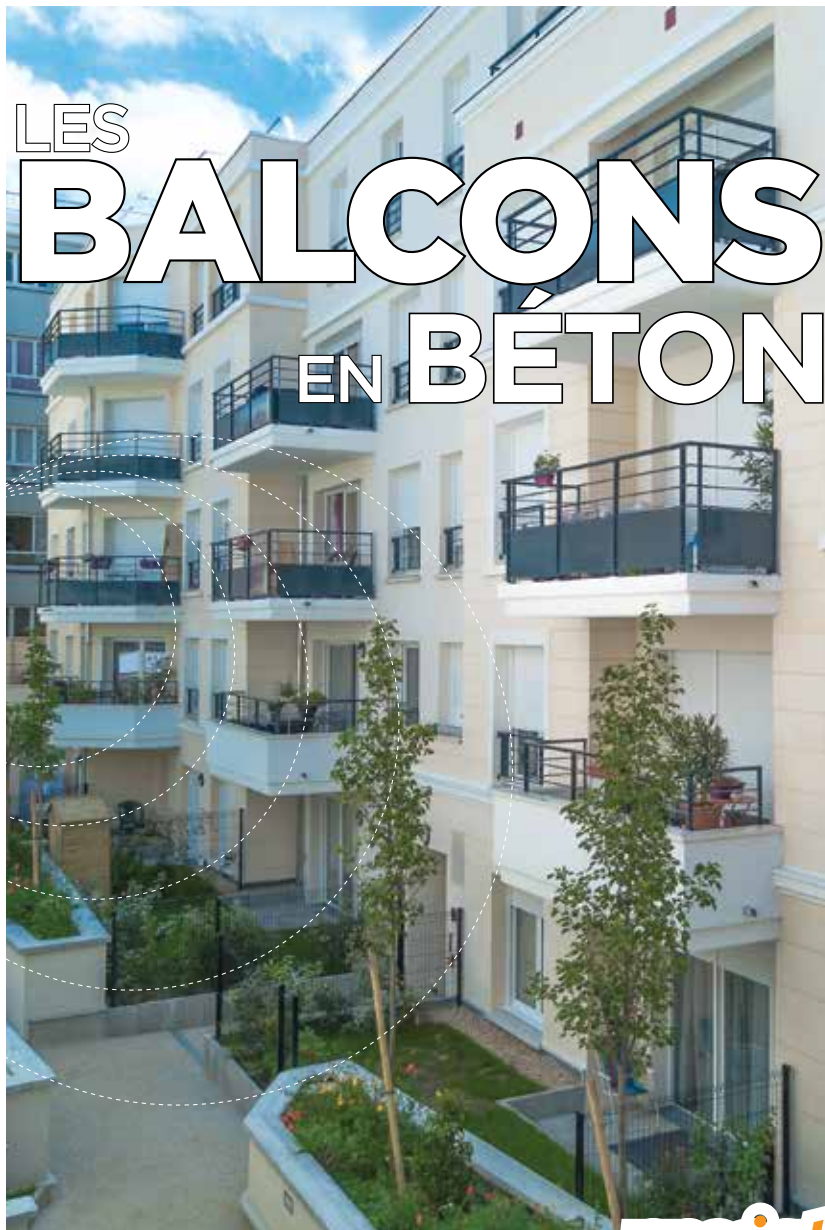
Architecte GKP+R, Photo : © Stéphane Lévy

La chute d'un balcon à Angers en 2016 a remis sur le devant de la scène la problématique liée à la réalisation de balcons (conception, dimensionnement et exécution). Cette partie d'ouvrage très appréciée par les architectes et les acquéreurs est aujourd'hui le point de rencontre d'un certain nombre de réglementations qu'il convient de maîtriser. Au-delà de l'aspect structurel (un balcon travaille en porte-à-faux et les armatures sont donc positionnées en partie haute), il y a lieu de prendre en considération l'écoulement de l'eau pour éviter toute infiltration pouvant engendrer une corrosion des armatures. Viennent ensuite se rajouter des contraintes liées

à la prise en compte des réglementations thermique (rupteurs thermiques) et d'accessibilité (seuil minimal). Ainsi, la jonction balcon-dalle intérieure est une zone sensible qui mérite une attention toute particulière que ce soit au niveau de la conception (faisabilité), du dimensionnement (plans d'exécution) ou de la mise en œuvre (positionnement des armatures et enrobages). Conscients de l'impérieuse nécessité de proposer aux professionnels intéressés des recommandations techniques éprouvées pour réaliser des balcons, EGF.BTP et l'UMGO-FFB ont associé leurs compétences pour réaliser un guide sur le sujet. Rédigé avec le soutien du Programme de Recherche

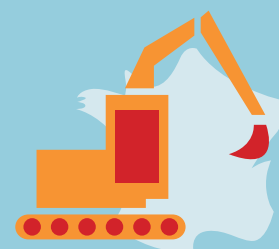
Développement Métier (PRDM) de la FFB, ce guide est quasiment terminé. L'UMGO et EGF.BTP attendent désormais les conclusions d'une étude sur les balcons, menée actuellement par l'Agence Qualité Construction, pour le parachever. Tous les points à retenir pour ce type de construction seront présentés dans ce document : l'influence de la charge en bout de balcon ou de la portée sur la flèche, la pente minimale et la protection de surface de type Système d'étanchéité liquide (SEL), par exemple. Il proposera aussi, sous une forme illustrée, la chronologie de réalisation d'un balcon en rappelant qu'un intervenant unique est une garantie de bons résultats.

Un guide
balcons co-édité
par EGF.BTP et
l'UMGO-FFB
est en cours de
réalisation.



cahier technique n°2

projet



les délégations régionales

Les délégations régionales, axe essentiel de promotion de l'entreprise générale à l'échelon local, ont été très actives cette année. Ces dernières se sont d'abord attachées à rencontrer les principaux maîtres d'ouvrage publics et privés en régions. Elles se sont également mobilisées pour mettre sur pied ou actualiser leur Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité afin de montrer concrètement à leurs donneurs d'ordre leur poids sur l'économie et l'emploi local.

L'ensemble des délégations a également multiplié les contacts avec leurs partenaires, par exemple via les fédérations régionales du bâtiment afin d'actualiser les chartes de bonnes pratiques entre entreprises générales et partenaires sous-traitants.

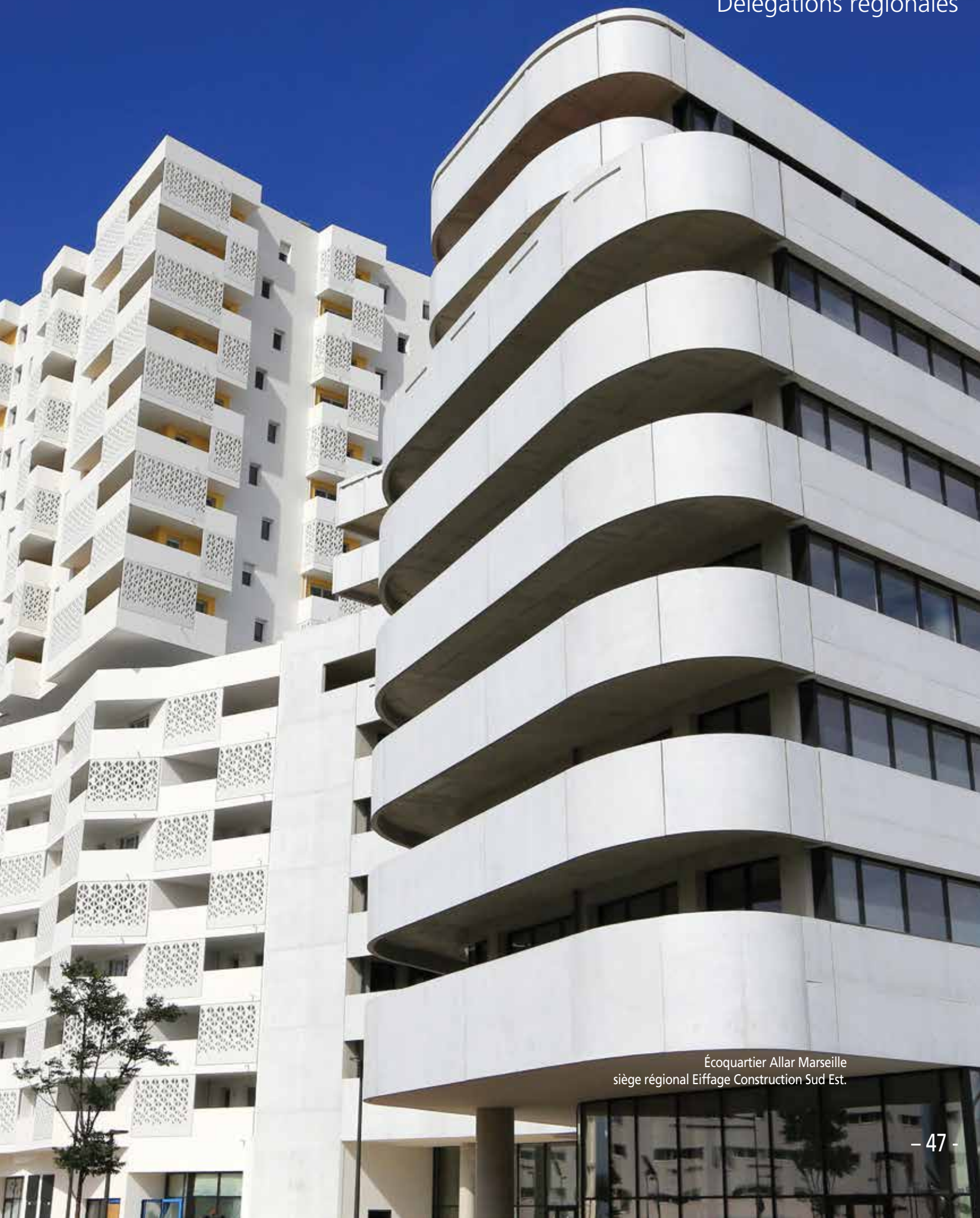
Outre les visites de chantiers avec clients et partenaires, certaines délégations ont organisé des débats réunissant plusieurs centaines de personnes autour de thèmes d'actualités comme le Marché global de Performance.

Enfin les délégations métropolitaines d'EGF.BTP ont organisé le concours régional Prévention-Santé-Sécurité – désormais en alternance avec le concours des Clés d'or de l'entreprise générale. Au total, plus de 60 candidats ont concouru pour faire valoir les démarches et outils développés par les entreprises générales pour protéger leurs salariés et tous les intervenants de leurs chantiers.

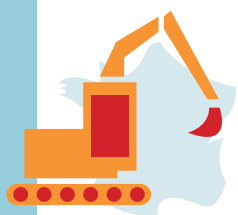
contacts

Laurence Francqueville
01 40 69 52 81
francqueville@egfbtp.com

Sandrine Dyckmans
01 40 69 52 73
dyckmans@egfbtp.com



Écoquartier Allar Marseille
siège régional Eiffage Construction Sud Est.



délégation Alsace

La délégation Alsace a organisé plusieurs visites de chantier cette année : opération « Black Swans » à Strasbourg (Bouygues Bâtiment) ainsi que le nouveau gymnase à Muttersholtz (Mathis) et la bibliothèque humaniste à Sélestat (Demathieu Bard). Elle a également participé au concours Prévention-Santé-Sécurité 2018.



Christophe Quilichini (Demathieu Bard).



Architecte : Anne Demians © EGF.BTP



Architecte : Anne Demians © EGF.BTP

Visite du chantier Black Swans, Strasbourg, avec des clients et partenaires.

délégation Nouvelle Aquitaine



Sébastien Michaux (GCC)



Architectes : Valode & Pisre - © Atelier Positif / GCC

La promenade Sainte-Catherine, Bordeaux.

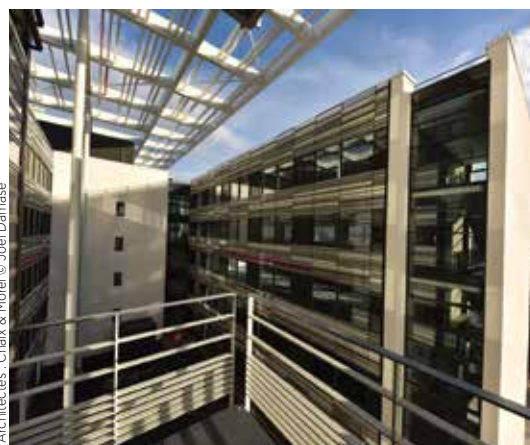
La délégation de Nouvelle Aquitaine s'est particulièrement distinguée durant l'année écoulée. L'entreprise GCC est en effet montée sur la première marche du podium du concours national des Clés d'or 2017 pour la réalisation de la promenade Sainte-Catherine de Bordeaux. Parmi les actions de communication programmées, pour mettre en avant l'EG, la délégation a prévu d'organiser un événement client sur le thème de l'innovation dans le domaine environnemental. Six innovations régionales portées par des adhérents EGF.BTP devraient y être présentées.

délégation Auvergne



Thierry Julien
(Eiffage Construction)

Année de transition pour la délégation Auvergne également. Antoine Francis a cédé sa place de délégué régional à Thierry Julien, lequel a pour ambition de dynamiser cette petite délégation en l'ouvrant à de nouveaux adhérents. Durant l'année écoulée, la délégation a préféré se focaliser sur la communication d'informations auprès des adhérents plutôt que sur des actions



Architectes : Chaix & Morel © Joël Damase

Visite du campus Michelin RDI avec clients et partenaires.

ciblées en direction de la maîtrise d'ouvrage. Elle a néanmoins réuni de nombreux partenaires et clients pour la visite du campus Michelin RDI à Clermont-Ferrand.



© EGF-BTP

délégation Bourgogne Franche-Comté



Nadine Barralon (C3B).

Année un peu contrastée pour la délégation Bourgogne Franche-Comté. Une belle manifestation s'est tenue, au mois juin 2017, sur le thème de l'EG et du Marché global de Performance. Animé par Jacques Fournier de Laurière, vice-président honoraire de la Cour administrative d'appel de Paris en charge des marchés

publics, cet événement a rassemblé une centaine de représentants de la maîtrise d'ouvrage publique. Le concours Prévention Santé Sécurité n'a pu, en revanche, se tenir, faute de concurrents. L'objectif de la délégation, pour les mois à venir, est de rencontrer les nouveaux députés LREM de la Côte d'Or à la rentrée. Une démarche a été engagée dans ce sens. Objectif : mieux faire connaître les atouts de l'EG et les outils contractuels qui permettent d'y faire appel.



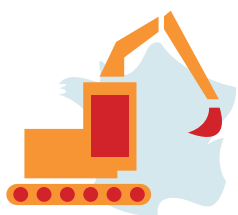
Architectes : Tria architecte © Bewonder

Restructuration du lycée Léon Blum, Le Creusot.



Architecte : Hervé Regnault © DR

École de Commerce de Dijon.



délégation Île-de-France

La délégation, qui compte 16 membres représentant un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros et 13 000 collaborateurs, se réunit tous les mois. Cette année, outre la visite du très beau chantier de l'Arena à Nanterre, elle a multiplié les rencontres. Citons notamment des échanges avec Marc Sauvage (Conseil régional Île-de-France), Pierre-Marc Dufrasse (Association des maires d'Île-de-France, dont EGF.BTP va devenir membre partenaire), Jean-Luc Tuffier et Philippe Servalli (respectivement président et vice-président de la FFB Grand Paris) ainsi que Jean-Michel Daquin (Conseil régional de l'Ordre des

Architectes). Cette dernière rencontre a permis d'initier un groupe de travail conjoint sur la conception-réalisation. Les membres de la délégation recevront en juillet le directeur général de Solideo (JO 2024).

Outre le concours Prévention Santé Sécurité en 2018, qui a réuni 17 candidatures, la délégation a également organisé sa désormais traditionnelle soirée-débat annuelle sur le thème du Marché global de Performance. Cette manifestation a remporté un franc succès et a été l'occasion de diffuser les résultats de l'Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité (1^{ère} édition).



Thierry Roulet
(Bouygues Bâtiment IDF)



Architecte : Christian de Portzamparc © EGF.BTP

Visite de l'U Arena Stadium, Nanterre.



Virpas Architectes © EGF.BTP

Visite du chantier de la prison de la Santé, Paris.



Architecte : Renzo Piano © EGF.BTP

Visite du Tribunal de Grande Instance.



© EGF.BTP

délégation Languedoc Roussillon

Fait notable, la délégation du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se sont associées pour organiser un seul et même concours Prévention Santé Sécurité sur le territoire de l'Occitanie à Montpellier (l'entreprise Bec Construction LR du groupe Fayat a remporté le concours, le groupe GA a reçu un prix spécial du jury). Peu de réunions pour la délégation au cours de cette année



Bruno Leverger (Fayat)

du fait notamment de modifications au sein des directions de certains de ses membres. La forte hausse des mises en chantier de logements neufs, tirée essentiellement par les départements de

l'Hérault et du Gard, a beaucoup occupé les adhérents. La délégation compte une vingtaine de contrats lancés en EG depuis un an et principalement en conception-réalisation. Ce chiffre est d'autant plus encourageant que les mainteneurs incitent les donneurs d'ordre à faire du contrat global, ce qui s'est d'ailleurs concrétisé sur certains appels d'offres significatifs.



Architectes : Antoine Garcia Diaz, Serge Sanchis, Pierre Tourre © TDR

Le « château de Levat », Montpellier.

délégation Lorraine



Antoine Thomazo
(Bouygues Bâtiment Nord Est)

L'un des temps forts de la délégation Lorraine a sans nul doute été la journée de formation et d'information sur le Marché global de Performance qui s'est tenue le 26 janvier dernier. De nombreux maîtres d'ouvrage travaillant pour des établissements publics

et des collectivités variées se sont déplacés pour l'occasion. Autre temps fort de la délégation : la visite du vaste chantier Grand Cœur Nancy le 22 juin qui réunit sur un même site les réalisations de Bouygues Bâtiment, Eiffage Construction et Vinci Construction.



© EGF/BTP

Visite du chantier Muse, Metz.

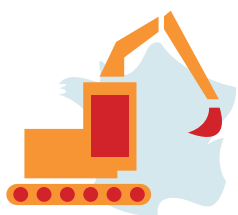


Architecte Silvio d'Ascia © Espace Photo - Eiffage

Projets immobiliers, Nancy Grand Cœur.



© Eduardo Souto de Moura et Laurent Beaudouin



délégation Midi-Pyrénées

L'année écoulée est une période de transition pour la délégation Midi-Pyrénées. Franck Ribière, son délégué général, devrait en effet quitter sa fonction au mois de juin 2018. Comme beaucoup d'autres délégations, celle de Midi-Pyrénées connaît une reprise de l'activité, notamment dans le secteur du logement, mais sans stabilisation des prix qui demeurent trop bas. Dans ce contexte,



Franck Ribière (Eiffage Construction)



Crous de Tarbes.



Détail d'une chambre.

les adhérents estiment que l'entreprise générale doit faire davantage entendre sa voix auprès de la région Occitanie qui promeut une politique d'achat tournée vers les PME, les groupements, l'économie circulaire, la RSE et les variantes. La délégation s'est distinguée au concours des Clés d'or 2017 au travers des entreprises Mas et Demathieu Bard qui

ont reçu la Clé d'argent pour un projet commun : l'Airbus Well Being Center de Toulouse. Les membres de la délégation sont par ailleurs venus en force aux rencontres régionales de l'ingénierie, qui se sont tenues les 14 et 15 mars derniers. Neuf stands sur 50 étaient tenus par une entreprise générale, dont un stand pour EGF.BTP.

délégation Nord-Pas-de-Calais

Laurent Neveu a pris le relais de Philippe Bamas (Spie batignolles) à la tête de cette très dynamique délégation. Outre les travaux de ses propres com-



Laurent Neveu (Demathieu Bard)

missions – commission sociale (Laurent Gibello-Ramery), commission QSSE (Jean-Louis Robart-Ramery), communication (Franck Lecocq-Nord France Constructions) – la délégation cherche à réactiver ses travaux avec la FRB : commissions logement (Olivier Tomasini) et inter-entreprises (Jean-Louis Robart et Jacques-Yves Ingland). Par ailleurs, la délégation s'est dotée d'une commission BIM, pilotée par José Liotet (Bouygues Bâtiment), avec trois sujets de travail cette année en lien avec les travaux engagés au niveau natio-

nal : attentes clients en matière de DOE numérique ; sous-traitance ; promotion de l'entreprise générale via le BIM.

Les Rencontres avec les grands donneurs et partenaires de la région se poursuivent : bailleurs sociaux et ARHLM ; OPPBTP et Carsat... La Charte de bonnes pratiques sur la conception-réalisation signée en 2015 avec le Conseil régional de l'Ordre des Architectes a été élargie au Marché global de Performance. Suite aux élections ordinaires, des discussions ont repris avec son nouveau président et la délégation Picardie-Champagne-Ardenne.

Les visites de chantier ne sont pas en reste puisque la délégation s'est rendue sur le chantier Conex (Icade) et a organisé ses vœux 2018 sur celui d'Ekla à Lille. Enfin, la réunion d'échange sur le Marché global de Performance en juin sur le chantier de l'IUT C à Roubaix a eu un grand succès.



La délégation a présenté ses vœux sur le chantier Ekla à Lille.

Architectes : Lipsky / Rollet Architectes © EGF-BTP

délégation Normandie



© Manche drônes production - 50360 Etrenville

Visite du chantier de l'usine de pales d'éoliennes LM Wind Power, Cherbourg.



Joël Moutier (Vinci Construction France)



© David Morganti

Le Havre - Résidence séniors François 1^{er}.



Visite du chantier de la Matmut, Rouen (logements, bureaux et commerces).

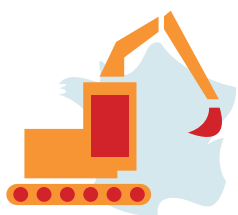


© EGF8TP

Joël Moutier a pris la tête de la délégation Normandie après le départ de Bertrand Cantuel (Gagneraud). La délégation a établi une feuille de route et plusieurs actions ont été d'ores et déjà entreprises. Les réunions se déroulent systématiquement sur les chantiers et les visites sont centrées sur la valeur ajoutée de l'entreprise générale. Dans ce cadre, trois visites ont été organisées depuis le début de l'année sur les chantiers suivants : le CFA Lanfry à Rouen, l'usine d'éoliennes LM Wind Power à Cherbourg et le complexe de logements et bureaux de la Matmut à Rouen.

La délégation va également échanger avec ses principaux donneurs d'ordres et parties prenantes pour promouvoir le Marché global de Performance et la conception-réalisation. À ce jour, elle a déjà rencontré le directeur général des services du Conseil régional de Normandie, le président du Conseil régional de l'Ordre des Architectes, le président de la commission juridique des Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH) et la direction régionale d'Action Logement.

Enfin, les relations avec la Fédération régionale du Bâtiment (FRB) restent soutenues. Il a ainsi été décidé avec la FRB de mettre à jour la charte EGF-Partenaires sous-traitants. Une nouvelle version est en cours de rédaction pour une signature fin 2018. D'autres sujets font l'objet de discussion régulière avec la FRB comme le BIM et plus largement les relations de sous-traitance dans les contrats globaux.



délégation PACA



Jean-Luc Aubert (Eiffage Construction).

Neuf dossiers ont été déposés au concours Prévention Santé Sécurité en PACA en 2018, traduisant la vitalité de cette délégation qui a aussi prévu de publier, avant l'été, une lettre régionale pour présenter le lauréat du concours et faire rayonner les entreprises générales et le syndicat au travers de cette communication.

Durant l'année écoulée, la délégation a régulièrement invité des maîtres d'ouvrage publics à ses réunions. Ainsi, François Le Clezio, le DGA de l'APHM, Benjamin Auffray, le directeur de programme de l'APIJ et Jean-Yves Miaux, directeur de SOLEAM, ont présenté l'activité de leur établissement devant les membres de la délégation. Des visites de chantier ont également émaillé l'année : le centre commercial Prado (Bouygues Bâtiment) et la tour La Marseillaise (Vinci Construction). Très actif, le groupe des préventeurs se réunit en parallèle des réunions de délégation, offrant de fructueux échanges sur les thématiques tournées vers les partenaires sous-traitants. La délégation a également construit une relation forte avec les fédérations du bâtiment des Bouches du Rhône, du Var et du Vaucluse, ce qui lui a notamment permis de mener une démarche commune pertinente à la suite de la polémique qui a entouré l'annonce, par la ville de Marseille, de construire des lycées en marché de partenariat.

Pour finir, la délégation PACA a organisé, le 12 juin 2018, une rencontre-débat avec maîtres d'ouvrage publics sur les contrats en entreprise générale et les atouts du Marché global de Performance.



Architecte : Atelier Jean Nouvel © François Quenot

La Tour « La Marseillaise ».



Architecte : Lacaille Lassus - © Lisa Ricciotti

Clinique de soins de suite et réadaptation de 100 lits.



Architectes : Benoy et Rogeon © Véronique Paul

Centre commercial Le Prado, Marseille

délégation Pays-de-Loire



Gwendal Gautier (ETPO)



La gare de Nantes en chantier.

La délégation a été sensiblement renouvelée cette année avec l'arrivée de nouveaux représentants (Demathieu Bard, Bouygues Bâtiment Grand Ouest, Spie batignolles, Eiffage Construction). Pour autant, elle a réussi à mettre à jour la charte Entreprise générale-Partenaires sous-traitants : une nouvelle version a été rédigée et signée avec la FRB en juillet. En outre, une soirée-débat a été co-organisée avec l'université de Nantes sur le Marché global de Performance, avec visite d'un chantier réalisé selon ce mode contractuel qui intéresse de nombreux maîtres d'ouvrage dans la région.

délégation Picardie Champagne-Ardenne

Antonio Zafra a été élu à la tête de la délégation fin 2017 en remplacement de Jérôme Buiron (Nord France Constructions). La délégation s'est fixé un nouveau programme de travail : rencontres de maîtres d'ouvrage, visites de chantier moins fréquentes mais plus emblématiques, réunions pédagogiques... Et a réactivé ses relations avec la Fédération régionale du bâtiment. Après avoir rencontré le Conseil régional de l'Ordre des Architectes Hauts-de-France avec ses homologues de Nord-Pas-de-Calais, la délégation a eu un long entretien avec Alain Gest, président d'Amiens Métropole. S'appuyant sur son Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité, elle a pu promouvoir le marché unique et le contrat global.

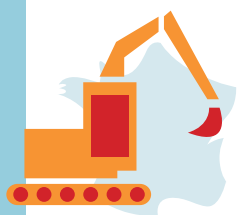


Antonio Zafra (Spie batignolles)

À gauche : visite de chantier à Reims, ci-dessous : les Archives départementales de la Somme, Amiens



Architecte Denu & Parodou © Alexis Prouvost



délégation Rhône-Alpes



Bertrand Madamour (Eiffage Construction)

Bertrand Madamour (Eiffage Construction) a été réélu cette année à l'unanimité à la tête de la Délégation. Ses réunions se tiennent régulièrement sur des chantiers : Medipôle de Villeurbanne, Centre médico-chirurgical de réadaptation de la Croix Rouge « Les massues »... Après le stade Gerland, qui a réuni plus de 150 personnes en juillet 2017, la visite clients se tiendra cette année au Grand Hôtel Dieu de Lyon dont la restructuration est en cours d'achèvement.

La délégation continue de mettre à jour chaque année son Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité, créé en 2013 et compte l'enrichir de nouveaux indicateurs (effectifs, insertion, appren-

tissage...). Deux commissions ont été créées: une « commission sociale » menée par Pierre Amblard (Léon Grosse), et une commission « vie des marchés », pilotée par Philippe de Lamarzelle (Demathieu Bard), laquelle a engagé un important travail de revue des clauses abusives dans les marchés et entend rédiger un guide régional de bonnes pratiques. La délégation entretient en outre des relations régulières avec les fédérations régionales du Bâtiment et des Travaux publics. Enfin, elle a également réactivé sa présence au sein d'Ecorenov, le dispositif régional de promotion de la rénovation, via la signature d'une charte le 29 mars dernier.



Architectes : Groupe-G © RP Ribiere

CHU d'Échirolles en conception-réalisation : extension du centre gériatrique.



Architecte : AIA © EGF/BTP



© EGF/BTP

Visite du chantier du médipôle, Villeurbanne.



© EGF/BTP

Visite clients du chantier de restructuration du Stade Gerland en 2017.



© EGF/BTP

Visite du chantier de centre médico-chirurgical de réadaptation « Les Massues » (Croix-Rouge).

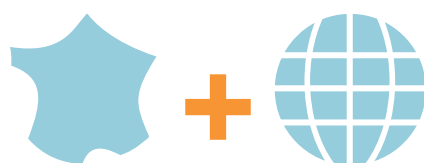
EGF.BTP en chiffres

1903

Date de création du syndicat des Entreprises Générales de France. BTP afin de promouvoir le matériau béton. Depuis, il a élargi sa mission à tous les sujets qui conditionnent la vie et les progrès des entreprises générales dans le bâtiment et les travaux publics.



Edmond Coignet, 1^{er} président d'EGF.BTP



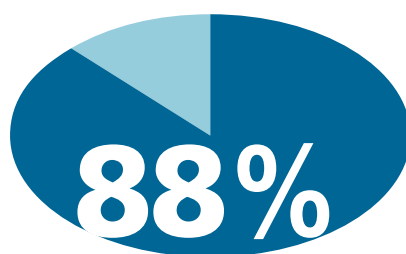
**10 millions
à
30 milliards
d'euros**

(France et International)

C'est l'éventail du chiffre d'affaires annuel réalisé par sa quarantaine d'adhérents représentant un millier d'entreprises sur tout le territoire

**20
milliards
d'euros**

de chiffre d'affaires dans le BTP en France (hors concessions, routes, immobilier, énergie et services)



des exportations du secteur
(29 sur 36 milliards d'euros).

4
délégations nationales

14
délégations régionales

10
commissions

16
groupes de travail

190
réunions par an



80 000
salariés en France

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE.BTP (EGF.BTP)

est le syndicat national des entreprises générales de bâtiment et de travaux publics, reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.

EGF.BTP regroupe des PME, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que les majors, représentant globalement près d'un tiers de l'activité du secteur de la construction en France.

Le syndicat a pour vocation de **mettre en valeur les atouts et les spécificités de l'entreprise générale** auprès de toutes les parties prenantes, publiques et privées, liées au secteur de la construction.

Ainsi, il vise à promouvoir **le métier d'entrepreneur général**, à développer les formes de contrats qui permettent d'apporter des réponses globales et optimisées aux besoins des maîtres d'ouvrage, à valoriser les progrès réalisés par ses membres en matière de techniques et procédés innovants de construction, de protection de l'environnement et de santé-sécurité sur les chantiers, et enfin à encourager une politique sociale et de formation exemplaire.



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

EGF.BTP est présent sur tout le territoire au travers de **quatorze délégations régionales** et au niveau européen via **le Forum européen des entreprises générales.**
